

**POLE : Direction Générale des Services**

**Service : Secrétariat Général**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2020**

\* \* \* \* \*

**N° 2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DECISIONS DU PRESIDENT**

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations des Bureaux Communautaires du 06 février 2020 et du 27 février 2020 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 13 février 2020.

**N° 2020 - 33 - AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 19W097 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES ABORDS DE LA RN 2009 DANS LA TRAVERSEE DU BOURG DE BILLY – PROCEDURE ADAPTEE**

Vu la décision n° 2019-246 du 26 septembre 2019 attribuant le marché n° 19W\_097 à la Société TERIDEAL - TARVEL pour un montant de 59 853,33 €HT soit 71 823,99 €TTC, considérant certains ajustements réalisés au cours de la mission, notamment des travaux de plantations supplémentaires, modifiant l'implantation des végétaux ainsi que l'élargissement d'une platebande, représentant un montant en plus-value de 1 534,35 €HT, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché n° 19W\_097 avec la **Société TERIDEAL - TARVEL** pour un montant en plus-value de 1 534,35 €HT soit 1 841,22 €TTC, portant le montant total du marché à 61 387,68 €HT soit 73 665,21 €TTC.

Le Conseiller Délégué à la Commande Publique est autorisé à signer tous documents relatifs à cette décision.

**N° 2020 – 34 – ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG030 – DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DE DEUX RUISSEAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE L'ALLIER**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 13 novembre 2019 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique de deux ruisseaux dans le cadre du contrat territorial des affluents de l'Allier, considérant qu'à la date limite de remise des offres, six offres ont été réceptionnées, à savoir : AQUABIO, CABINET MERLIN, CESAME, IRH INGENIEURS CONSEILS, RIVE, SAFEGE, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la Société CABINET MERLIN apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** de confier ce marché de service à la **Société CABINET MERLIN - 38, rue de Sarliève - Centre d'affaires du Zénith - 63800 COURNON** pour un montant global et forfaitaire de 15 300,00 €HT soit 18 360,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 35 – ATTRIBUTION DES MARCHES N° 20WC01901 ET 20WC01902  
RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORE DU PARC OMNISPORTS  
PIERRE COULON – LOT 1 PLANTATION DE JEUNES PLANTS FORESTIERS ET  
LOT 2 PLANTATION D'ARBRES**

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé pour publication le 23 décembre 2019 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation décomposée en 2 lots et ayant pour objet le renouvellement du patrimoine arboré du Parc Omnisport Pierre Coulon, considérant qu'à la date limite de remise des offres, 6 offres ont été réceptionnées, à savoir : pour le lot 1 : ID VERDE (03110) et TREYVE PAYSAGES (03110), pour le lot 2 : ID VERDE (03110), TREYVE PAYSAGES (03110), AMENAGEMENT SOLS ET PAYSAGES (63350) et SENEZE CHARRIOT PAYSAGES (63500), après analyse, négociations et au vu des critères de jugement, les offres présentées par les sociétés TREYVE PAYSAGES pour le lot 1 et ID VERDE pour le lot 2 apparaissent comme économiquement les plus avantageuses, **il a été décidé** de confier ces marchés de travaux aux sociétés : pour le lot 1 – Plantation de jeunes plants forestiers : **TREYVE PAYSAGES - Les Boulaies – Route de Vichy - 03110 SAINT-DIDIER-LA-FORET** pour un montant estimatif de 42 387,00 €HT soit 50 864,40 € TTC, pour le lot 2 – Plantation d'arbres : **ID VERDE - ZA du Davayat - 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT** pour un montant global et forfaitaire de 17 000,00 € HT soit 20 400,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 36 - ELABORATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE BELLERIVE-SUR-ALLIER - SITE DE  
MONTPERTUIS - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20W022**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 26 décembre 2019 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet l'élaboration d'une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier pour ouverture à l'urbanisation d'un secteur actuellement classé en zone AU stricte, considérant qu'à la date limite de remise des offres, 4 plis ont été réceptionnés, à savoir : CORIEAULYS, ECO STRATEGIE, EVEN CONSEIL et CABINET ECTARE, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par le bureau d'études « ECO STRATEGIE » apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** de confier ce marché d'études à la **SARL ECO-STRATEGIE - 42 boulevard Antonio Vivaldi - 42000 SAINT-ETIENNE** pour un montant global forfaitaire de 9 450,00 €HT soit 11 340,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 37 – ELABORATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE BELLERIVE-SUR-ALLIER – PLAINE DE  
BEAUREGARD - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20W021**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 26 décembre 2019 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet l'élaboration d'une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local

d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier pour ouverture à l'urbanisation d'un secteur actuellement classé en zone « AU » stricte, considérant qu'à la date limite de remise des offres, 5 plis ont été réceptionnés, à savoir : VERDI INGENIERIE, GEONOMIE, ECO STRATEGIE, MOSAIQUE ENVIRONNEMENT, CABINET ECTARE, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par le bureau d'études « ECO STRATEGIE » apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** de confier ce marché d'études à la **SARL ECO-STRATEGIE - 42 boulevard Antonio Vivaldi - 42000 SAINT-ETIENNE** pour un montant global forfaitaire de 11 325,00 €HT soit 13 590,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 38 – ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE  
N° 20W020 – FOURNITURE ET POSE D'ABRIBUS NON PUBLICITAIRES SUR LE  
RESSORT TERRITORIAL DE VICHY COMMUNAUTE**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 25 juillet 2019 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la fourniture et l'installation d'abribus non publicitaires, destinés à équiper les points d'arrêt des réseaux urbains et scolaires de Vichy Communauté, considérant qu'à la date limite de remise des offres, un seul pli a été réceptionné, à savoir celui de la Société MIC SIGNALOC (63), après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre de base présentée par la Société MIC SIGNALOC répond parfaitement au cahier des charges et est tout à fait recevable économiquement, **il a été décidé** de confier cet accord cadre à bons de commande avec maximum annuel de 70 000,00 € HT à la **Société MIC SIGNALOC - 2 Bis Avenue d'Aubière - 63803 COURNON D'AUVERGNE** pour un montant prévisionnel annuel de 34 802,00 €HT soit 41 762,40 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 39 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA  
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DEDIEE AU  
DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES - MARCHE N° 19W011 –  
AVENANT N° 1**

Vu la décision n° 2019-19 du 21 janvier 2019 attribuant, dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Syndicat d'Energie de l'Allier, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution d'une Société d'Economie Mixte dédiée au développement des énergies renouvelables ADAMAS Avocats et ESPELIA, considérant la nécessité de modifier le contenu des missions de l'assistant à maîtrise d'ouvrage initialement prévues afin de prendre en compte les nouvelles données apparues dans le cadre de l'étude menée en vue de rédiger une note comparative entre les solutions Corporate (notamment) pouvant être mises en place par Vichy Communauté (création d'une SPL, d'une SAS EnR...) en indiquant les avantages et inconvénients et de proposer des opérateurs EnR (benchmarking) susceptibles d'accompagner Vichy Communauté sur ses projets énergétiques (essentiellement en photovoltaïque, éolien, mais pas seulement) sur le long terme, **il a été décidé** de conclure l'avenant n° 1 au marché 19W\_011 avec le **Cabinet ADAMAS Avocats Associés - 55 boulevard des Brotteaux - 69006 LYON** sans changement du montant initial du contrat.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

**N° 2020 – 40 – MISSION D'ASSISTANCE CLIENTELE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 20W023**

Considérant qu'à la suite du transfert de compétence de l'eau potable, il est nécessaire pour Vichy Communauté de confier à un prestataire une mission d'assistance clientèle pour la saisie des formulaires d'abonnement Eau potable (15 000 contrats, au titre de la commune de Vichy), considérant que la SAUR, par l'intermédiaire de sa filiale la CBSE, actuellement délégataire du service de l'eau potable et gestionnaire des abonnements jusqu'au 29 février 2020, a une parfaite connaissance de la clientèle "abonnés", considérant que l'offre présentée par le prestataire SAUR répond parfaitement au besoin de Vichy Communauté et est tout à fait recevable économiquement, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de prestations de services à **SAUR SAS SIEGE - 11 chemin de Bretagne - 92442 ISSY LES MOULINEAUX** pour un montant prévisionnel de 34 948,06 €HT soit 41 937,67 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 41 - PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA FOURNITURE DE GRAISSES ISSUES DE LA STATION D'EPURATION DE VICHY-RHUE**

Considérant que la Société Méthajoule sise 3 rue des Volcans à Châtel-Guyon (63), exploitant d'une unité de méthanisation à Saint Bonnet de Salers (15) et dont l'objet est de traiter notamment des graisses de stations d'épuration (STEP), s'est rapproché de Vichy Communauté pour une expérimentation sur les graisses de la STEP de Vichy-Rhue, considérant la volonté de Vichy Communauté de valoriser les graisses de la STEP de Vichy-Rhue dans une filière locale à coût maîtrisé et de participer au développement durable de la région, **il a été décidé** de conclure avec la Société Méthajoule, un protocole d'accord pour la fourniture de graisses issues de la STEP de Vichy-Rhue, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, la société prenant à sa charge toute la logistique associée (collecte et transport) et le traitement de graisses.

Mandat est donné au Vice-président délégué à l'Assainissement pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 42 - STADE AQUATIQUE – REMISE EN ETAT A LA SUITE DU SINISTRE INCENDIE – MARCHES DE TRAVAUX - ATTRIBUTION DES MARCHES N° 20WC02401 – 20WC02402 – 20WC02403 – 20WC02404 – 20WC02405 – 20WC02406 – 20WC02407 – 20WC02409 – 20WC024010**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 26 novembre 2019 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la remise en état à la suite du sinistre incendie d'une partie du stade aquatique de Vichy Communauté, travaux répartis en 10 lots : lot n° 1 : gros œuvre, lot n° 2 : charpente métallique – étanchéité, lot n° 3 : menuiserie aluminium – serrurerie, lot n° 4 : menuiserie intérieure, lot n° 5 : plâtrerie peinture – faux plafonds, lot n° 6 : carrelage – faïence, lot n° 7 : sols souples, lot n° 8 : ascenseurs, lot n° 9 : chauffage – plomberie sanitaire – ventilation – traitement d'air, lot n° 10 : électricité courants fort et faible, considérant qu'à la date limite de remise des offres, 28 offres ont été réceptionnées, à savoir : Bruhnes-James (15000), Suchet (03300), SABCF (03340), Groupe Bernard Auvergne Solemur (63200), SAE Reolon (03302), Bonglet (39001), Planche SA (03200), Auvergne Étanchéité (03300), Mazet (03300), SARL HK (03300), SMAC (42000), Grange Plomberie (03700), SARL Porsenna JPG (03300), Alu Fr (03110), ACM Corre Menuiserie (03110), SARL Entreprise Alexandre (03300), SARL Ducellier (03000), EURL Grange (03700), SARL Sol'Concept (03200), SARL GS2A (63350), SAS Lassot (03130), Dumont Electricité Systèmes (03300), Proclim Energie (03300), Eiffage Energie (63202),

Entreprise Rossignol (03200), SAS SAEM (03300), Baud et Pougner (03110), Engie Axima (03300), après analyse et au vu des critères de jugement, les offres présentées par les sociétés LASSOT, SUCHET, GS2A, ROSSIGNOL, MAZET, ALEXANDRE, SOLS CONCEPT, PROCLIM ENERGIE et SAEM apparaissent comme économiquement les plus avantageuses, considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n° 8 : ascenseur, **il a été décidé** d'attribuer ces marchés de travaux suivants aux sociétés : **lot n° 1 : LASSOT - Les Prés Communaux – 03130 Saint Léger** sur Vouzance pour un montant de 93 178,38 €HT soit 111 814,06 €TTC (offre de base + VE1 + VE2 + VE3 + VE4), **lot n° 2 : SUCHET - 51 Rue de l'industrie – 03300 Cusset** pour un montant de 111 711,10 €HT soit 134 053,32 €TTC (offre négociée + VE5 + VE6 + VE7), **lot n° 3 : GS2A - 8 bis Rue du Thuel – 63350 Maringues** pour un montant de 18 712 €HT soit 22 454,40 €TTC (offre de base + VE8 + VE9), **lot n° 4 : CMV ROSSIGNOL - ZA de la Tour – 03200 Abrest** pour un montant de 116 288,20 €HT soit 139 545,84 €TTC (offre de base + VE10 + VE11 + VE12), **lot n° 5 : MAZET SAS - ZI Vichy Rhue – Rue du Commandant Aubrey – 03300 Creuzier-le-Vieux** pour un montant de 77 885,74 €HT soit 93 462,89 €TTC (offre de base + VE13 + VE14 + VE15 + VE16), **lot n° 6 : ENTREPRISE ALEXANDRE - 99 Route de Paris – 03300 Cusset** pour un montant de 133 668,09 €HT soit 160 401,71 €TTC (offre négociée + VE17 + VE18), **lot n° 7 : SOLS CONCEPT - 1 Rue de la Loue – 03200 Le Vernet** pour un montant de 12 647,07 €HT soit 15 176,48 € TTC (offre de base), **lot n° 8 : déclaré infructueux**, **lot n° 9 : PROCLIM ENERGIE - 4 Place des Guinards – 03300 Creuzier-le-Vieux** pour un montant de 90 000,00 €HT soit 108 000,00 €TTC (offre négociée), **lot n° 10 : SAEM - 2 Boulevard Jean Lafaure – 03300 Cusset** pour un montant de 104 987,35 €HT soit 125 984,82 €TTC (offre de base), de lancer une nouvelle consultation relative au **lot n° 8 : ascenseur**.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

#### **N° 2020 – 43 – CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN LIEU-TEST AGRICOLE DANS LE CADRE D'ILOTS PAYSANS – SIGNATURE**

Considérant que le Projet Alimentaire Territorial de Vichy Communauté vise à favoriser le développement local et durable de l'agriculture pour l'alimentation, considérant que ce développement local et durable de l'agriculture se décline en un programme d'action à travers quatre volets, dont le premier relatif à l'installation et la diversification des agriculteurs, repose en partie sur l'action volontariste du territoire à mobiliser le foncier agricole et/ou naturel en faveur de l'installation (ou la diversification) de porteurs de projets agricole sur de petites à moyennes surfaces destinant une production de qualité à la vente directe ou en proximité, considérant que l'association Ilots Paysans est un espace-test qui encadre ces tests d'activités agricoles et les collectivités en Auvergne désireuses de mettre en place ces accueils spécifiques, considérant qu'un accueil spécifique est en cours de réalisation au lieu-dit La Côte à Laprugne (03250) sur les terres que le maraicher Clément Kraus met à disposition à titre gracieux au testeur Thibault Forestier, **il a été décidé** de signer la « Convention de mise en place d'un lieu-test agricole dans le cadre d'Ilots Paysans », par laquelle la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté s'engage à faciliter le parcours des testeurs sur le territoire en réunissant les conditions de mise en place du lieu-test et notamment, en leur mettant à disposition du matériel agricole, exceptionnellement à titre gracieux pour l'année 2020, la convention est conclue pour une durée d'une année, renouvelable deux fois.

**N° 2020 – 44 - STEP DE BRUGHEAS - CONVENTION D'ENTRETIEN D'UN TERRAIN PAR ECO-PATURAGE**

Considérant la configuration de la parcelle YO 0031 sise sur la commune de Brugheas et représentant une surface de 2 957 m<sup>2</sup>, considérant la demande de Mme Anne Bonhour, éleveuse d'ovins à Brugheas, de diversifier son activité, considérant qu'afin d'assurer l'entretien de ce site par une activité d'éco-pâturage, il convient d'établir une convention d'exploitation du site avec Mme Bonhour moyennant une indemnité de 570,00 €HT par an, soit 627,00 € TTC par an, considérant que ladite convention est établie pour une durée maximum de trois ans à compter de la date de sa signature, considérant que le coût annuel est fixe pour la durée totale de la présente convention, **il a été décidé** de signer une convention avec Mme Anne Bonhour pour l'entretien par éco-pâturage de la parcelle YO0031 sur la commune de Brugheas et de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 627,00 €TTC par an, indemnité fixe pour la période maximum de trois ans.

**N° 2020 – 45 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – PARKING ZONE ACTIVITES CROIX SAINT MARTIN - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WC027**

Vu la consultation ayant pour objet les travaux d'éclairage public – parking de la zone d'activités Croix Saint Martin, lancée le 10 janvier 2020 via la plateforme achatpublic.com sous la forme de demande de devis, consultation adressée à 5 entreprises, à savoir : BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES (42164), SPIE CITY NETWORKS (VIGILEC) (03500), EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INDUSTRIE TERTIAIRE LOIRE AUVERGNE (63202), CEE Allier (03400), CEME (03000), considérant qu'à la date limite de remise des offres, trois offres ont été réceptionnées, à savoir : BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES (42164), SPIE CITY NETWORKS (03500), EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INDUSTRIE TERTIAIRE LOIRE AUVERGNE (63202), après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INDUSTRIE TERTIAIRE LOIRE AUVERGNE apparait comme économiquement les plus avantageuses, **il a été décidé** de confier ce marché de travaux à **EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INDUSTRIE TERTIAIRE LOIRE AUVERGNE - 29 avenue de Paris - 63200 RIOM** pour un montant de 5 108,80 €HT soit 6 130,56 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 46 - ACQUISITION DU LOGICIEL CADAS POUR L'ACHEMINEMENT DES MESSAGES AERONAUTIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX – MARCHE N° 20W025**

Considérant la correspondance du 6 août 2019 émanant de la Direction Générale de l'Aviation civile (Ministère de la transition écologique et solidaire) demandant à Vichy Communauté de recourir au logiciel « CADAS - ATS » pour l'acheminement des messages aéronautiques nationaux et internationaux de l'aéroport de Vichy-Charmeil à la suite de la disparition de l'ancien système de messagerie, **il a été décidé** de conclure le marché n° 20W\_025 pour l'acquisition CADAS-ATS avec la **Société FREQUENTIS COMSOFT GmbH – Wachhausstr - 5a, 76227 KARLSRUHE - GERMANY** pour un montant de 3 000,00 €HT. Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce contrat.

**N° 2020 – 47 - AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ N° 16WC021 – AMENAGEMENT D'UN BOULEVARD URBAIN – DEUXIEME TRANCHE – LOT 3 ESPACES VERTS ET MOBILIER URBAIN**

Vu le marché n° 16WC021 – Aménagement d'un boulevard urbain – deuxième tranche – Lot 3 : Espaces verts et mobilier urbain, conclu avec la Société LANTANA TREYVE PAYSAGES en date du 21 avril 2016, considérant le jugement du Tribunal de Commerce de Cusset rendu le 16 avril 2019 qui prononce la cession de la Société LANTANA TREYVE PAYSAGES au profit de la Société TREYVE PAYSAGE, située Route de Vichy 03110 SAINT DIDIER LA FORET, considérant l'obligation de signer l'avenant de transfert du marché précité afin de réaliser la cession et transférer ainsi tous les droits et obligations à la Société TREYVE PAYSAGES, **il a été décidé** de conclure un avenant de transfert du marché n° 16WC021 – Aménagement d'un boulevard urbain – Deuxième tranche – Lot 3 : Espaces verts et mobilier urbain.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 48 - AEROPORT VICHY-CHARMEIL – MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 février 2020, considérant qu'il convient d'intégrer un nouveau moyen de perception des recettes ainsi que l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds, **il a été décidé** de modifier l'article 5 comme suit : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèques, cartes bancaires. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de Monsieur Le Trésorier de Vichy. Les autres articles restent inchangés.

**N° 2020 – 49 – ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A TROIS LIEUX-TESTS AGRICOLES EN LIEN AVEC LA PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – MARCHÉ N° 20WG028**

Vu le marché n° 19W\_029 du 2 février 2019 conclu avec l'association Ilots Paysans pour une étude de faisabilité relative à la mise en place de lieux-tests agricoles sur le territoire communautaire, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2019, considérant que le marché précité ayant permis la mise en place d'un lieux-test, les parties sont convenues de poursuivre l'expérimentation pour une année supplémentaire afin, d'une part, d'accompagner cette action et, d'autre part, de favoriser l'émergence d'autres projets, considérant que cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial porté par Vichy Communauté et qui vise à favoriser le développement local et durable de l'agriculture pour l'alimentation et considérant que la prestation réalisée par Ilots Paysans s'inscrivant dans le cadre d'une expérimentation, elle est exclue de la procédure applicable aux marchés publics et peut être dès lors passée sans publicité ni mise en concurrence, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de prestations de services à l'**ASSOCIATION ILOTS PAYSANS - 9 rue sous les Augustins – 63000 CLERMONT-FERRAND** pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020 pour un montant estimé de 7 148,00 €

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 50 - CONTRAT D'ENTRETIEN ET CONTROLE DES TOBOGGANS AQUATIQUES DU STADE AQUATIQUE DE BELLERIVE SUR ALLIER ET DE LA PISCINE DE SAINT YORRE – N° 20W017**

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de maintenance préventive et curative des toboggans du stade aquatique de Bellerive-sur-Allier et de la piscine de Saint-Yorre, **il a été décidé** de conclure un marché pour une période allant de la date de signature du contrat jusqu'au 31 décembre 2020 et renouvelable 2 fois par tacite reconduction par période de 1 an avec le prestataire suivant : **POWER COMPOSITE – 3 impasse de la Faltans – 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE** pour un montant annuel de 4 730,00 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 51 - CONTRAT DE MAINTENANCE ET HEBERGEMENT DU PROGICIEL MARCOWEB – MARCHE N° 20WG029**

Considérant la nécessité de garantir la maintenance et l'hébergement du progiciel MARCOWEB, utile à la rédaction et au suivi des pièces et procédures de marchés publics pour le service mutualisé des marchés publics – achats, **il a été décidé** de conclure un contrat de maintenance et hébergement du progiciel MARCOWEB avec la **Société AGYSOFT - Parc Euromédecine II – 560 rue Louis Pasteur – 34790 GRABELS** pour un montant annuel de 19 828,00 €HT et pour une durée de 3 ans.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 52 - AVENANT N° 1 AU CONTRAT N° 20W004 - CONTRAT DE SERVICE ESPACE CITOYENS PREMIUM ET VIRTUOSE AGENTS**

Considérant la nécessité d'ajouter 54 000 SMS au forfait initial soit 60 000 SMS par an en vue de la communication d'informations (facturation, absences de professeurs ou élèves,...) à destination des familles de la part des services utilisant Concerto (Ecole de musique intercommunale, services scolaires de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy, service enfance et petite enfance de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté), considérant la proposition commerciale de la Société ARPEGE, prestataire actuel, **il a été décidé** de passer l'avenant n° 1 au contrat de service n° 20W\_004 pour un montant supplémentaire de 3 510,00 €H.T.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

**N° 2020 – 53 - MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE PUBLIC 19W056 - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG012 POUR ACQUISITION DE MODULES COMPLEMENTAIRES DE GESTION DES USAGERS DE L'EAU ET FONCTIONNALITES ASSOCIEES**

Considérant la consultation lancée par Vichy Communauté le 11 juin 2019 auprès de la Société INCOM 53 rue de Strasbourg 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, titulaire du contrat précédent, en vue de l'acquisition d'un logiciel de facturation des usagers de l'eau et fonctionnalités associées, considérant après négociation la notification du contrat 19W\_056, le 16 octobre 2019, à la Société INCOM pour un montant de 57 045,00 €HT, considérant la nécessité d'intégrer une prestation complémentaire pour l'optimisation et le conseil à la saisie des contrats, **il a été décidé** d'attribuer le marché 20WG012 à la **Société INCOM - 53 rue de Strasbourg - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR** pour un montant global et forfaitaire de 23 895,00 €H.T. sur 4 mois.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 54 - ACQUISITION DE MODULES COMPLEMENTAIRES DE GESTION DE L'EAU ET FONCTIONNALITES ASSOCIEES – AVENANT N° 1 - MARCHÉ 19W056**

Considérant le marché n° 19W\_056 notifié le 16 octobre 2019 en vue de l'acquisition de modules complémentaires pour le logiciel de gestion des usagers de l'eau et fonctionnalités associées, considérant la nécessité d'intégrer les solutions « Jasper + Option annexe » et « Clic'Esi » aux licences actuelles et d'en assurer la maintenance et considérant la proposition de la Société INCOM, titulaire du contrat, **il a été décidé** de passer l'avenant n° 1 au marché n° 19W\_056 pour un montant de 1 170,00 €H.T. annuel.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

**N° 2020 – 55 - ABONNEMENT ANNUEL A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION ACHATPUBLIC.COM POUR VICHY COMMUNAUTE ET TRENTE-CINQ DE SES COMMUNES MEMBRES**

Considérant la nécessité de disposer d'un abonnement annuel pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics utile à Vichy Communauté et trente-cinq de ses communes membres, **il a été décidé** de conclure le contrat d'abonnement avec la **Société achatpublic.com - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - Antony Parc 2 - 92186 ANTONY Cedex** pour un montant annuel de 5 407,50 €H.T.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 56 - FOURRIERE ANIMALE – ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES**

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 février 2020, **il a été décidé** d'instituer une régie de recettes pour la fourrière animale de la Communauté d'agglomération. Cette régie est confiée au prestataire mandaté par Vichy Communauté pour la gestion de la fourrière communautaire pour animaux de Brugheas. Cette régie est installée Forêt de Genzat à BRUGHEAS (03700). La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et commencera le 1<sup>er</sup> mars 2020. La régie encaisse les recettes liées à la restitution des animaux à leurs propriétaires. Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : par numéraires, par chèques, par cartes bancaires sous réserve d'installation d'un terminal de paiement électronique agréé contre remise à l'utilisateur d'une quittance. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de M. Le Trésorier de Vichy. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur des recettes est autorisé à conserver est fixé à 1 000,00 € Un fonds de caisse d'un montant de 200,00 € est mis à disposition du régisseur. Le régisseur est tenu de verser auprès du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par mois. Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes en respectant la périodicité décrite à l'article 8 et obligatoirement : au 31 décembre de l'année, en cas de remplacement du régisseur par le suppléant, en cas de changement de régisseur, au terme de la régie. L'intervention d'un (de) mandataire (s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination. Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur. Le Président de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**N° 2020 – 57 - CONTRAT DE MAINTENANCE ET D’ASSISTANCE DE L’IMPRIMANTE D’ADRESSAGE AS 970 C - N° 20WG031**

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de maintenance et d’assistance de l’imprimante d’adressage AS 970 C, **il a été décidé** de conclure un marché pour une durée de 1 an reconductible 3 fois un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 avec le prestataire suivant : **QUADIENT France SA - 7 rue Henri Becquerel - CS 30129 - 92565 RUEIL MALMAISON CEDEX** pour un montant annuel de 2 400,00 €H.T.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce contrat.

**N° 2020 – 58 - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WC018 – FOURNITURE ET POSE D’UN PIEGE A CAILLOUX ET D’UN POSTE DE RELEVEMENT A LA STATION D’EPURATION DE VICHY-RHUE**

Considérant qu’à la date limite de remise des offres, deux offres ont été réceptionnées, à savoir : Groupement GDCE (mandataire) / SAEM / TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE (03200), Groupement GCC AUVERGNE (mandataire) / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES / SADE CGTH (63170), après analyse, négociations et au vu des critères de jugement, l’offre présentée par le groupement GDCE / SAEM / TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE apparait comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** de confier ce marché de travaux au groupement **GDCE / SAEM / TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE** ayant comme mandataire : **GDCE – GRANDS DRAGAGES DU CENTRE ENTREPRISES - Route d’Hauterive - 03200 ABREST** pour un montant global et forfaitaire de 661 483,16 €HT soit 793 779,79 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 59 – CREATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL – MARCHES NEGOCIES – MARCHES DE PRESTATIONS SIMILAIRES N° 20WG032 à 20WG034 et N° 20WG072**

Vu la décision n° 2018-188 du 19/07/2018 ayant attribué les marchés initiaux, considérant l’intérêt pour Vichy Communauté de recourir aux mêmes prestataires afin de procéder à la réalisation de prestations similaires pour les lots suivants : lot n° 6 : Cloison faux plafond peinture, lot n° 7 : Menuiseries intérieures, lot n° 9 : Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie, lot n° 10 : Electricité, considérant que les offres proposées par les titulaires de ces lots concernant les prestations à réaliser répondent parfaitement au cahier des charges et sont tout à fait recevables économiquement, **il a été décidé** de confier ces marchés pour la réalisation de prestations similaires conformément à l'article 1.3 du CCAP du marché initial à :

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
6	SARL HK 11 RUE DES ACACIAS 03300 CUSSET SIRET : 81414951400022	3 000.00 €
7	CMV ROSSIGNOL SARL ROUTE DE LA TOUR RIVE GAUCHE 03200 ABREST SIRET : 34933723800019	5 436.00 €

9	AXIMA CONCEPT 18 Boulevard Alsace Lorraine BP 80142 03305 CUSSET SIRET : 85480074501067	3 686.96 €
10	DUMONT ELECTRICITE SYSTEMES 111 route de Charmeil 03300 CUSSET SIRET : 32911795600014	5 283.40 €

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 60 - CONTRAT COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES D'ŒUVRES PROTEGEES – CFC – SIGNATURE**

Considérant que le Centre Français d'exploitation du droit de copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement les droits de copie numérique et papier du livre et de la presse pour le compte des auteurs et des éditeurs, considérant que le contrat copies internes professionnelles proposé par le CFC permet aux services de la Communauté d'Agglomération signataire de diffuser en toute légalité, en interne et dans des conditions définies, des copies numériques et papier d'articles de presse et de pages de livres, dans le cadre de leur activité professionnelle, considérant que ce contrat prévoit une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties et est conclu moyennant une redevance annuelle, **il a été décidé** de conclure le contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées avec le CFC, pour une durée d'un an renouvelable tacitement et pour une redevance annuelle calculée sur la base des effectifs de la Communauté d'Agglomération susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder à des copies numériques ou papier d'articles de presse et de pages de livres.

**N° 2020 – 61 – PROPOSITION D'UNE PLATEFORME EMPLOI ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION MUTUALISEE DES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ 20WG035**

Vu la demande de devis transmise par courriel le 3 décembre 2019 auprès de 6 prestataires à savoir : Phoebus Com, Tuka, Trois Points Zero, Ctoucom, Pulpe de com et Quiplusest, afin de répondre à la consultation ayant pour objet la création d'un site internet et d'une application smartphone mutualisés des ateliers et chantiers d'insertion et des structures de l'insertion par l'activité économique sur le territoire de Vichy Communauté, considérant qu'à la date limite de remise des offres, deux offres ont été réceptionnées, à savoir : PHOEBUS COM (63540) et TROIS POINTS ZERO (03200), après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la Société PHOEBUS COM apparait comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** de confier ce marché de prestations à la **Société PHOEBUS COM - 11 Impasse des Mésanges - Saulzet le Chaud - 63540 ROMAGNAT** pour un montant de 11 153,00 €HT soit 13 383,60 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 62 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ACCUEIL DES ADOLESCENTS EN MINI-CAMP PENDANT LE SÉJOUR D'ÉTÉ**

Considérant que l'offre formulée par la commune de Saint Mesmin s'avère être techniquement et financièrement intéressante pour Vichy Communauté, **il a été décidé** de signer le contrat de location avec la commune de Saint-Mesmin pour l'accueil des adolescents en mini-camp du 17 au 22 août 2020, moyennant le paiement d'un prix de 1 710,00 €uros.

**N° 2020 – 63 – ATRIUM - HOTEL D'ENTREPRISES - LOT N° 16 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ADMINISTRATIVE DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « PAYS VICHY AUVERGNE »**

Vu la convention établie avec l'association « PAYS VICHY AUVERGNE » à compter du 22 février 2017 et jusqu'au 21 février 2020 pour la mise à disposition du lot n° 16 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, afin d'assurer la gestion administrative de ses missions, considérant que l'association « PAYS VICHY AUVERGNE » continue à occuper ce local conformément à l'article 3 stipulé aux termes de la convention, prévoyant son renouvellement pour une période de trois ans, sur demande expresse de ladite association, considérant la demande expresse de ladite association en date du 20 février 2020 de pouvoir prolonger l'occupation de ce local et après l'accord de Vichy Communauté pour ce renouvellement, **il a été décidé** d'accepter le renouvellement de la convention (conformément aux stipulations contractuelles contenues dans ladite convention) avec **l'association « PAYS VICHY AUVERGNE »**, pour trois ans soit jusqu'au 21 février 2023, concernant le lot n° 16 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, dans des conditions administratives et financières inchangées.

**N° 2020 – 64 - DECISION D'EXONERATION DES FRAIS DE MISE EN FOURRIERE DU VEHICULE DE MONSIEUR ALAIN PAQUET**

Considérant la mise en fourrière du véhicule de Monsieur Alain PAQUET immatriculé DY-141-AX, le 13 janvier 2020 pour stationnement gênant dûment signalé par arrêté municipal 2020/30 du 6 janvier 2020 (2 rue Dubessay à VICHY), considérant que Monsieur Alain PAQUET avait déposé plainte pour vol de son véhicule le 23 décembre 2019, considérant que le véhicule de Monsieur PAQUET n'a pas été signalé « volé » par l'opérateur du Commissariat de Vichy le 13 janvier 2020 lorsque les services de police municipale l'ont contacté pour connaître son état au regard du fichier des objets et véhicules volés (FOVES) et du système d'immatriculation des véhicules (SIV), considérant que le véhicule de Monsieur PAQUET aurait dû être enregistré comme « volé » dans lesdits fichiers à la suite du dépôt de plainte pour vol et n'aurait donc pas dû faire l'objet d'une procédure de mise fourrière classique mais à titre conservatoire, considérant qu'en raison de ces circonstances, Monsieur PAQUET sollicite l'exonération des frais indus de mise en fourrière de son véhicule, considérant que pour récupérer son véhicule auprès des services de la fourrière, Monsieur PAQUET s'est acquitté de la somme de 340,18 euros, **il a été décidé** eu égard aux circonstances exceptionnelles du dossier, de faire droit à la demande d'exonération des frais de fourrière de Monsieur Alain PAQUET qui s'élèvent à la somme de 340,18 euros, de solliciter pour ce faire, auprès de l'entreprise CHAUVIN, l'application des dispositions du contrat de délégation de service public conclu avec la société en vertu desquelles « *la Communauté d'Agglomération se réserve la possibilité, à titre exceptionnel dans une moyenne de 5 fois par an, d'imposer au délégataire, de ne pas facturer et/ou rembourser au propriétaire les frais qui lui auront été facturés, consécutivement à la mise en fourrière de son véhicule* » et de renoncer au bénéfice de la part de redevance revenant à la Communauté d'Agglomération et qui s'élève à la somme de 51,03 euros.

**N° 2020 – 65 - CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES AU CENTRE OMNISPORTS DE VICHY – PROCEDURE ADAPTEE - MARCHES N° 20WC065001 A 20WC065010**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé le 24 janvier 2020 pour publication au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la construction de nouveaux vestiaires de 870 m<sup>2</sup> au centre omnisports de Vichy afin de renforcer sa vocation à accueillir des stages sportifs de haut niveau, répartis en 10 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Terrassements - Voirie Réseaux Divers
2	Gros œuvre
3	Vêtures - Isolation extérieure
4	Etanchéité
5	Menuiseries extérieures
6	Menuiseries intérieures - Equipements
7	Plâtrerie - peinture - Faux plafond
8	Carrelage - Faïence
9	Plomberie - Sanitaire - Ventilation
10	Electricité - Courants forts - Courants faibles - Chauffage électrique

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, 35 plis ont été réceptionnés, après analyse et au vu des crédits budgétaires alloués au lot 3 tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure, l'offre présentée par l'entreprise SUCHET (lot n° 3 : Vêtures - Isolation extérieure) a été jugée inacceptable, après analyse et au vu des critères de jugement, les offres des entreprises suivantes apparaissent comme économiquement les plus avantageuses pour les lots de 1 à 2 et de 4 à 10 : SAS LES TRAVAUX DE L'ALLIER (03300), SAE REOLON (03300), SUCHET (03300), SAS GONDRAIS MENUISERIES (03300), SARL BAUD & POUIGNIER (03110), EURL METAIRIE JEAN LOUIS (03120), SARL LES CARREAUX VARENNOIS (03150), PROCLIM ENERGIE (03300) et KOLASINSKI (03270), considérant l'avis favorable de la Commission Marché du 25 février 2020, **il a été décidé** d'engager une négociation pour le lot n° 3 :

Lot(s)	Désignation	Décision	Motivation
3	Vêtures - Isolation extérieure	négociation	Il s'agit d'une offre inacceptable car le prix excède les crédits budgétaires alloués à ce lot tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

d'attribuer les marchés de travaux (9 lots) aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
1	SAS LES TRAVAUX DE L'ALLIER 21 RUE JEAN BONNET 03300 CUSSET	121 214.00 €

2	SAE REOLON 25 BD DU BICENTENAIRE BP 70054 03300 CUSSET	565 661.90 €
4	SUCHET 51 RUE DE L'INDUSTRIE 03300 CUSSET	117 906.80 €
5	SAS GONDRAIS MENUISERIES 55 ROUTE DE PARIS 03300 CUSSET	51 946.95 €
6	SARL BAUD & POUIGNIER 5 rue des Bats ZA de L'aéroport 03110 St Rémy en Rollat	114 885.00 €
7	EURL METAIRIE JEAN LOUIS 10 Rue Jean Marie Malbrunot 03120 LAPALISSE	24 518.00 €
8	SARL LES CARREAUX VARENNOIS 4 BIS RUE DU 4 SEPTEMBRE 03150 VARENNES SUR ALLIER	101 309.00 €
9	PROCLIM ENERGIE (variante colonne de douche) PRO CLIM ENERGIES - 4 Place des Guinards 03300 CREUZIER LE VIEUX	197 234.22 €
10	KOLASINSKI SARL KOLASINSKI – 86, avenue de Vichy – BP 16 03270 SAINT-YORRE	124 000.00 €

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer les marchés à intervenir et tous les documents relatifs aux présents marchés.

**N° 2020 - 66 - AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSISTANCE, MAINTENANCE ET SUIVI DES PROGICIELS DE CONTROLE D'ACCES DU POLE UNIVERSITAIRE DE VICHY – MARCHE N° 17W113**

Vu la décision n° 2017-77 du 7 décembre 2017 attribuant à la Société HOROQUARTZ l'installation des matériels de contrôle d'accès sur trois sites du Pôle Universitaire, considérant la nécessité pour Vichy Communauté d'assurer la maintenance des matériels de contrôle d'accès de la Maison de l'Etudiant, **il a été décidé** de signer l'avenant n° 1 au contrat 17W\_113 avec la **Société HOROQUARTZ - 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS** pour un montant annuel de 250,00 €HT par an.

**N° 2020 – 67 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE TURGIS A CUSSET – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN LALOY – CUSSET DYNAMIQUE – ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020**

Considérant la demande de Monsieur Jean-Sébastien LALOY, représentant l'équipe de campagne « Cusset Dynamique », en date du 24 janvier 2020, d'occuper une salle au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) de Turgis afin de pouvoir organiser, le jeudi 27 février 2020 à partir de 19h, une réunion d'informations à destination des habitants du quartier de Chassignol à Cusset, considérant la tradition républicaine consistant à mettre à disposition des locaux publics à destination de candidats aux élections politiques et après l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation à titre gracieux comme tout autre candidat qui en fait la demande, **il a été décidé** de conclure une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Jean-Sébastien LALOY, représentant l'équipe de campagne « Cusset Dynamique », aux termes de laquelle celui-ci est autorisé à occuper une salle de réunion de l'ALSH de Turgis à Cusset le jeudi 27 février 2020 à compter de 19h et ce à titre gratuit.

**N° 2020 – 68 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DE VICHY COMMUNAUTE - LE MAYET DE MONTAGNE - 37 PLACE AUX FOIRES - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)**

Considérant au-delà de l'organisation du service public de la petite enfance pour le compte de l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération, le souhait de Vichy Communauté d'améliorer ce service public pour les communes de la Montagne Bourbonnaise, considérant la fermeture d'un établissement recevant du public (école maternelle) appartenant à la commune du Mayet de Montagne, offrant la structure adéquate pour la mise en œuvre du projet susmentionné à moindre coût, considérant les échanges intervenus entre la commune du Mayet de Montagne et Vichy Communauté, vu la délibération du Conseil Municipal de la commune du Mayet de Montagne n° 53/2019 du 29 novembre 2019, acceptant notamment l'installation du service accueil petite enfance, dont Vichy Communauté a la compétence, dans des locaux sis au Mayet de Montagne - 37 place aux Foires et autorisant la réalisation de travaux nécessaires à l'aménagement de ladite structure, **il a été décidé** de conclure avec la commune du Mayet de Montagne, une convention d'occupation temporaire relative à des locaux sis au Mayet de Montagne - 37 place aux Foires (rez-de-chaussée et espace extérieur), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 20 ans et ce à titre gratuit, compte tenu de l'intérêt porté par le projet susmentionné.

**N° 2020 – 69 – ATRIUM - HOTEL D'ENTREPRISES – LOT N° 8 – CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DE LA S.A. « SOCIETE GENERALE »**

Considérant les travaux importants de rénovation à intervenir dans le bâtiment situé 22 rue du Président Wilson à Vichy et occupé par l'agence bancaire « SOCIETE GENERALE », nécessitant donc la relocalisation de ses salariés et de ses aménagements dans un autre lieu, considérant la demande de la SOCIETE GENERALE de pouvoir occuper le lot n° 8 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, afin de poursuivre son activité le temps des travaux et après l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de conclure une convention d'occupation avec la **SOCIETE GENERALE**, à compter du 6 mars 2020 et jusqu'au 30 septembre 2020, aux termes de laquelle celle-ci est autorisée à occuper le lot n° 8 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, d'une superficie de 132,17 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'une somme mensuelle de 1 431,84 €H.T., plus les charges.

**N° 2020 – 70 - STADE EQUESTRE DU SICHON – RENOVATION DU PADDOCK ET AMENAGEMENT DE BOXES - MARCHE N° 20WC01601 – LOT N° 1: SOLS EQUESTRES SUBIRRIGUES – AVENANT N° 1**

Vu la décision n° 2020-27 du 27 janvier 2020 attribuant le marché n° 20WC01601 à l'entreprise EQUIPLUS SOLS EQUESTRES (57645) pour un montant de 180 216,00 €HT soit 216 259,20 €TTC, considérant la nécessité de déplacer certains réseaux secs (alimentation des mâts d'éclairage et des bornes de forains) afin de réaliser les travaux d'aménagement du paddock et du sol équestre subirrigué mais également de faciliter la future maintenance du système de subirrigation et desdits réseaux secs, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché n° 20WC01601 avec l'entreprise **EQUIPLUS SOLS EQUESTRES** pour un montant en plus-value de 21 365,36 €HT, portant ainsi le nouveau montant de marché à 201 581,36 €HT soit 241 897,63 €TTC, représentant une augmentation du montant du marché initial de 11,85 %.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 71 - ETUDE D'ACQUISITIONS DE CONNAISSANCES DE 5 BASSINS VERSANTS SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE – PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE N° 18W110 - AVENANT N° 2**

Vu le marché n° 18W\_110, passé avec la Société AMETEN, 80 Avenue Jean Jaurès 38320 EYBENS, pour un montant global de 146 870,00 € H.T., vu la décision n° 2019-194 du 24/07/2019 concluant l'avenant n° 1 ayant pour objet la prolongation de la durée du marché initial afin de réaliser les prestations et de répondre aux objectifs de l'étude, sans incidence financière, considérant la nécessité pour Vichy Communauté de prolonger de nouveau la durée du marché n° 18W\_110 jusqu'au 31 mai 2020 au motif que la réalisation des prestations nécessite un délai supplémentaire pour répondre aux objectifs de l'étude, considérant que cette modification n'engendre aucune incidence financière sur le montant du marché, **il a été décidé** de conclure l'avenant n° 2 au marché n° 18W\_110.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer cet acte et tous documents associés.

**N° 2020 – 72 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ACCUEIL DES ADOLESCENTS EN MINI-CAMP ET LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS PENDANT LE SÉJOUR D'ÉTÉ**

Considérant que l'offre formulée par la Société « Séjours Atlantique » s'avère être techniquement et financièrement intéressante pour Vichy Communauté, **il a été décidé** de signer le contrat de location avec la **Société « Séjours Atlantique »** pour l'accueil des adolescents en mini-camp du 13 au 17 juillet 2020 pour la partie hébergement moyennant le paiement d'un prix de 1 215,00 €uros et pour les activités pendant le séjour moyennant le paiement d'un prix de 2 383,50 €uros.

**N° 2020 – 73 – ATRIUM - HOTEL D'ENTREPRISES – LOT N° 15 – BAIL DE COURTE DUREE AU PROFIT DE LA SOCIETE « TROISPOINTZERO »**

Considérant le souhait de la Société « TroisPointZéro » de pouvoir occuper le lot n° 15 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, afin d'exercer les activités suivantes : « conseil et développement informatique », après l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de conclure un bail de courte durée, dans les conditions définies par l'article L. 145-5 du Code de Commerce, avec la **Société « TroisPointZéro »**, à compter du 22 février 2020 et jusqu'au 21 février 2023, pour l'occupation du lot n° 15 de l'hôtel

d'entreprises de l'Atrium à Vichy, d'une superficie de 102,19 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 1 156,93 €H.T., plus les charges.

**N° 2020 – 74 - OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE, DE LA BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE ET CURAGE DU LAC D'ALLIER – LOT N° 8 – CONSTRUCTIONS ET MICRO ARCHITECTURE - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WC073**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 24 avril 2018 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet les travaux de l'opération de réaménagement de la rive gauche de la Boucle des Isles au pont de l'Europe et curage du lac d'Allier, comprenant 8 lots, avec une date de remise des offres fixée au 7 juin 2018, vu le procès-verbal de la CAO en date du 27 juin 2018 déclarant infructueux les lots n° 6 et 8 pour absence d'offres, vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 20 juillet 2018 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet les travaux de l'opération de réaménagement de la rive gauche de la Boucle des Isles au pont de l'Europe et curage du lac d'Allier, lots n° 6 et 8, à la suite d'une infructuosité avec une date de remise des offres fixée au 6 septembre 2018, vu le procès-verbal de la CAO en date du 18 septembre 2018 déclarant à nouveau infructueux le lot n° 8 pour absence d'offres, vu la consultation concernant le lot n° 8 - Constructions et microarchitectures, lancée sans publicité ni mise en concurrence, à la suite d'une infructuosité, auprès de l'entreprise LTA (03300), avec une date de remise des offres fixée au 14 février 2020, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par l'entreprise LTA est techniquement et économiquement recevable, **il a été décidé** de confier ce marché de travaux à la **Société LTA - 21 rue Jean Bonnet - 03300 CUSSET** pour un montant estimé de 293 915,00 €HT soit 352 698,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 75 – ATRIUM - PEPINIERE – LOT A – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FRANCE ACTIVE AUVERGNE**

Considérant la demande de l'association FRANCE ACTIVE AUVERGNE de pouvoir occuper le lot A de la pépinière de l'Atrium à Vichy, pour exercer, sur le territoire auvergnat, une activité de financement, de création ou de développement de structures se rattachant à l'économie sociale et solidaire et d'insertion dans la vie active de personnes en situation précaire ou de chômage et leur inclusion sociale, après l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de conclure une convention de mise à disposition avec l'association **FRANCE ACTIVE AUVERGNE** à compter du 15 février 2020 et jusqu'au 14 février 2022, aux termes de laquelle celle-ci est autorisée à occuper le lot A, d'une superficie de 18,19 m<sup>2</sup>, de la pépinière de l'Atrium à Vichy, à titre gratuit compte tenu de l'intérêt général des missions de ladite association, et moyennant le versement d'un forfait annuel pour charges de 800,00 €

**N° 2020 – 76 – ATRIUM - PEPINIERE – LOT I – BAIL DE COURTE DUREE AU PROFIT DE LA SOCIETE « NET AND YOU »**

Considérant le souhait de la Société « NET AND YOU » de pouvoir occuper le lot I de la pépinière de l'Atrium à Vichy, afin d'exercer l'activité suivante : « gestion administrative liée à son activité de réseaux de télécommunications par fibre optique et de service de diffusion de contenus numériques », après l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de souscrire un bail de courte durée, dans les conditions définies par l'article L. 145-5

du Code de Commerce, avec la **Société « NET AND YOU »**, à compter du 16 mars 2020 et jusqu'au 15 mars 2022, pour l'occupation du lot I de la pépinière de l'Atrium à Vichy, d'une superficie de 18,19 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 197,06 €H.T., plus les charges.

**N° 2020 – 77 – INITIATION AU CODAGE INFORMATIQUE POUR LES ENFANTS DE 3 A 11 ANS SUR LE TEMPS EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG074**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication le 11 décembre 2019 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation pour l'initiation au codage informatique pour les enfants de 3 à 11 ans sur le temps extrascolaire et périscolaire sur le territoire de Vichy Communauté, vu qu'à la date limite de remise des offres, aucune offre n'a été reçue, et qu'il a été décidé de lancer une nouvelle consultation, vu qu'une nouvelle consultation a été lancée et qu'un avis d'appel à concurrence relatif au marché précité a été envoyé à la publication le 27 janvier 2020 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté, considérant qu'à la date limite de remise des offres, une offre a été réceptionnée, à savoir MAGIC MAKERS (75015), après analyse et au vu des critères de jugement, la seule offre présentée par la Société MAGIC MAKERS est recevable, **il a été décidé** de confier ce marché de prestations à la **Société MAGIC MAKERS - 153 B, Rue de la Croix Nivert - 75015 PARIS** pour un montant de 83 833,00 €HT soit 100 599,60 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 78 - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG075 – ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE L'ALLIER**

Vu la demande de devis transmise via la plateforme Achat Public le 29 janvier 2020 auprès de 5 prestataires, à savoir : EUROFINS, BUREAU DEPARTEMENTAL DE LA QUALITE DE L'EAU, CARSO, AQUABIO, LA DROME LABORATOIRE, afin de répondre à la consultation ayant pour objet l'analyse de la qualité de l'eau dans le cadre du contrat territorial des affluents de l'Allier, considérant qu'à la date limite de remise des offres, deux offres ont été réceptionnées, à savoir : EUROFINS HYDROBIOLOGIE France (54320) et AQUABIO (33750), après analyse, négociations et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la Société EUROFINS apparait comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de service à la **Société EUROFINS HYDROBIOLOGIE France - Rue Lucien Cuénot - Site Saint Jacques II – 54 320 MAXEVILLE** pour un montant global et forfaitaire de 16 999,00 €HT soit 20 398,80 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 - 79 - STADE EQUESTRE DU SICHON – RENOVATION DU PADDOCK ET AMENAGEMENT DE BOXES - MARCHE N° 20WC01603 - LOT N° 3 : AMENAGEMENT DE BOXES – AVENANT N° 1**

Vu la décision n° 2020-27 du 27 janvier 2020 attribuant le marché n° 20WC01603 à l'entreprise MONTSEC (55300) pour un montant de 254 340,00 €HT soit 305 208,00 €TTC, vu l'avis favorable de la commission de marchés du 9 mars 2020, considérant la nécessité de modifier la demande initiale de 8 boxes et de prévoir une installation de 4 boxes

supplémentaires afin d'accueillir sur le site certaines compétitions mais également d'installer des structures thermolaquées plutôt que galvanisées ainsi qu'un remplissage en bois, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché n° 20WC01603 avec **l'entreprise MONTSEC** pour un montant en plus-value de 24 315,00 € HT, portant ainsi le nouveau montant de marché à 278 655,00 € HT soit 334 386,00 € TTC, représentant une augmentation du montant du marché initial de 9,56 %.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 80 - STADE AQUATIQUE – REMISE EN ETAT A LA SUITE D'UN SINISTRE – MARCHES DE TRAVAUX - ATTRIBUTION DES MARCHES N° 20WC02408**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 26 novembre 2019 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la remise en état à la suite d'un sinistre incendie d'une partie du stade aquatique de Vichy Communauté, travaux répartis en 10 lots : Lot n° 1 : gros œuvre, Lot n° 2 : charpente métallique – étanchéité, Lot n° 3 : menuiserie aluminium – serrurerie, Lot n° 4 : menuiserie intérieure, Lot n° 5 : plâtrerie peinture – faux plafonds, Lot n° 6 : carrelage – faïence, Lot n° 7 : sols souples, Lot n° 8 : ascenseurs, Lot n° 9 : chauffage – plomberie sanitaire – ventilation – traitement d'air, Lot n° 10 : électricité courants fort et faible, vu la décision n° 2020-42 du 06 février 2020 dans laquelle, **il a été décidé** de déclarer le lot n° 8 infructueux pour absence d'offre et de lancer une nouvelle consultation, vu la consultation lancée via le profil acheteur auprès de 4 entreprises : Orana, Otis, AMS, Thyssenkrupp, considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 2 mars 2020, une seule offre a été reçue, celle de la Société AMS (03300), qui répond parfaitement au cahier des charges et est tout à fait recevable économiquement, considérant l'avis favorable de la Commission de marché du 9 mars 2020, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de travaux à **l'Entreprise SARL AMS - 42 Rue Liandon - 03300 CUSSET** pour un montant global et forfaitaire de 5 800,00 € HT soit 6 960,00 € TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer le marché à intervenir et tous les documents relatifs au présent marché.

**N° 2020 - 81 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE TURGIS A CUSSET – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION AU PROFIT DE MONSIEUR REGIS BERNARD – COLLECTIF ECO CITOYEN CUSSET – ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRE 2020**

Considérant la demande de Monsieur Régis BERNARD, représentant l'équipe de campagne « Collectif Eco Citoyen Cusset », en date du 6 mars 2020, d'occuper une salle au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) de Turgis afin de pouvoir organiser, le mercredi 11 mars 2020 à partir de 18h30, une réunion publique d'informations à destination des habitants de Cusset, considérant la tradition républicaine consistant à mettre à disposition des locaux publics à destination de candidats aux élections politiques et après l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation à titre gracieux comme tout autre candidat qui en fait la demande, **il a été décidé** de conclure une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Régis BERNARD, représentant l'équipe de campagne « Collectif Eco Citoyen Cusset », aux termes de laquelle celui-ci est autorisé à occuper une salle de réunion de l'ALSH de Turgis à Cusset le mercredi 11 mars 2020 à partir de 18h30, et ce à titre gratuit.

**N° 2020 – 82 – ATTRIBUTION ACCORD-CADRE N° 20WG071 - TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES POUR LES LOTS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 ET 13**

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée le 30 janvier 2020 pour l'attribution d'un accord-cadre alloti relatif à des travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communautaires, considérant qu'à la date limite de remise des offres, les entreprises suivantes ont remis une offre dans les délais : Lot 1 – petits travaux de démolition – maçonnerie – façade : SAE REOLON, SA DUPRAT, SA MALDAN, EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, R.C. METZEN, SAS LTA, Lot 2 – couverture traditionnelles et métalliques – zinguerie : SUCHET SARL, EURL GROOF – ATTILA, Lot 3 – couverture étanchéité : SUCHET SARL, EURL GROOF – ATTILA, SMAC, Lot 4 – plâtrerie – peinture – cloisons façades – faux plafonds : RC METZEN, AUVERGNE FINITIONS BÂTIMENT, SARL HK, groupement solidaire BONGLET SAS/BOURRON, EURL METAIRIE, MAZET SAS, SARL ADIP, MA-RENOV.COM, EIFFAGE CONSTRUCTION, Lot 5 – sols souples : SARL SOL'CONCEPT, AUVERGNE FINITION BATIMENT, DUCELLIER, Lot 6 – carrelage – faïence : RC METZEN, SARL ALEXANDRE, Lot 7 – vitrerie : THERMADOME CP, BDE, Lot 8 – menuiserie bois – PVC – parquet : ACM CORRE MENUISERIE, CMV ROSSIGNOL SARL, SARL BAUD ET POUGNIER, Lot 9 – occultations solaires : SARL BAUD ET POUGNIER, SARL ALU FR, ETS A DUHAMEL, SARL FAPROSOL, Lot 10 – serrurerie menuiserie métallique et PVC : EURL ATELIERS FL, EURL GRANGE, ALU FR, Lot 11 – électricité courants forts - courants faibles : SARL KOLASINSKI, SAS SEGMA, DUMONT ELECTRICITE SYSTEMES, SAS SAEM, Lot 12 – chauffage plomberie sanitaire - vmc - air comprimé : GRANGE PLOMBERIE, SARL PORSENNA JPG, ENGIE SOLUTIONS, CELIUM ENERGIES CENTRE, Entreprise MARSONI, Lot 13 – SAS LTA, SARL BRUCHET ESPACES VERTS, considérant que la règle d'attribution pour chaque lot, après application des critères de jugement, est comprise entre trois opérateurs économiques minimum et six opérateurs économiques maximum (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), considérant l'avis de la Commission des Marchés Publics réunie le 20 février 2020 sur la sélection des opérateurs économiques qui seront retenus par lot sur cet accord cadre dont la durée est de un an avec possibilité de reconduction 3 fois an, **il a été décidé** d'attribuer, pour chacun des lots, l'accord cadre 20WG071 aux opérateurs économiques, selon l'annexe jointe à la décision.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs au présent accord cadre.

**N° 2020 – 83 - CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES AU CENTRE OMNISPORTS DE VICHY – PROCEDURE ADAPTEE - MARCHES N° 20WC065003**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé le 24 janvier 2020 pour publication au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la construction de nouveaux vestiaires de 870 m<sup>2</sup> au centre omnisports de Vichy afin de renforcer sa vocation à accueillir des stages sportifs de haut niveau, répartis en 10 lots, vu la décision n° 2020-65 du 25/02/2020 ayant jugé l'offre présentée par l'entreprise SUCHET (lot n° 3 : Vêtements - Isolation extérieure) comme étant inacceptable, considérant que l'offre négociée présentée par l'entreprise SUCHET avant la date limite de remise des offres fixée au 26 février 2020, répond parfaitement au cahier des charges et est tout à fait recevable économiquement, considérant l'avis favorable de la Commission Marché du 09 mars 2020, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de travaux (après négociation) à l'entreprise suivante :

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
3	<b>SUCHET 51 RUE DE L'INDUSTRIE 03300 CUSSET</b>	162 132,90 €

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer le marché à intervenir et tous les documents relatifs au présent marché.

**N° 2020 – 84 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UNE PROCEDURE CONJOINTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE GAIA – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 19WC019**

Vu la procédure conjointe de délégation de service public pour l'exploitation de l'ISDND de GAIA et aux termes de laquelle Vichy Communauté a été désigné coordonnateur du groupement, vu le marché n° 19WC019 attribué au groupement Calia Conseil / Antea France / Maître Fanny Michel pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une procédure conjointe de délégation de service public pour l'exploitation de l'ISDND de GAIA, pour un montant global et forfaitaire de 79 000,00 € HT, vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres de groupement du 9 mars 2020, considérant que la convention de délégation de service public en cours devant être prolongée pour lui donner la même date d'échéance de la convention du SEEDR, le lancement de la procédure conjointe de délégation de service public doit être reporté de cinq mois, considérant que le réajustement de planning nécessitera la mise en place de réunions complémentaires, non incluses dans le marché initial pour mener à bien la procédure, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché de prestations de service n° 19WC019 pour un montant de 7 900,00 € HT, soit 9 480,00 € TTC. Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 85 – ANNULEE**

**N° 2020 – 86 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D'UN SYSTEME DE PRETRAITEMENT DES LIXIVIATS, EVOLUTIF EN STATION D'EPURATION - ATTRIBUTION MARCHÉ N° 20WC077**

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 05/12/2019 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude de programmation pour la réalisation d'un système de pré traitement des lixiviats, évolutifs en station d'épuration, avant la date de remise des offres, considérant qu'aucune offre n'a été déposée, vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 28/01/2020 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude de programmation pour la réalisation d'un système de pré traitement des lixiviats, évolutifs en station d'épuration, à la suite d'une infructuosité, considérant qu'à la suite de cette consultation, 2 sociétés ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, à savoir : ANTEA GROUP/ANTEA France ZAC DU MOULIN 803 Bd Duhamel du Monceau CS 30602 45166 OLIVET CEDEX et VERDI INGENIERIE RHONE ALPES 1 rue Conrad Killian 38953 SAINT MARTIN LE VINOUX, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par ANTEA GROUP/ ANTEA FRANCE apparait comme économiquement et techniquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer le marché n° 20WC077 à : **ANTEA GROUP/ANTEA France - ZAC DU MOULIN - 803**

**Boulevard Duhamel du Monceau CS 30602 - 45166 OLIVET CEDEX** pour un montant global et forfaitaire de 24 750,00 €HT correspondant à l'offre de base 11 800,00 €HT + TO 1 5 000,00 €HT + TO2 3 000,00 €HT + les 2 variantes exigées (variante exigée n° 1 : 2 200,00 €HT + variante exigée n° 2 : 2 750,00 €HT), prix des prestations complémentaires : réunion supplémentaire : 850,00 €HT/u.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

#### **N° 2020 – 87 – ANNULEE**

#### **N° 2020 – 88 – PROJET DE TERRITOIRE 2020-2030 – MISSIONS LIEES A LA CONCERTATION - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG080**

Vu le cahier des charges transmis par le profil acheteur auprès des 4 cabinets suivants : MACEO, OXALIS, POLITEIA et POLY-GONES, ayant pour objet la désignation d'un bureau d'études en charge de l'élaboration d'une méthodologie de concertation tout au long du processus d'élaboration du projet d'agglomération 2020-2030, considérant qu'à la date limite de remise des offres, les trois offres suivantes ont été réceptionnées : - MACEO (63000) en groupement avec les sociétés RURENER et VOIX CROISEES, - OXALIS DONATIVO (73100) en groupement avec les sociétés SCOP SAS APPUY CREATEURS et CREATIONDELIENS, - POLITEIA SAS (69001), après analyse des offres et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la société POLITEIA SAS apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer le marché n° 20WG080 à la **Société POLITEIA SAS - 2 Place Louis Pradel - 69001 LYON** pour un montant global et forfaitaire de 22 100,00 €HT soit 26 520,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

#### **N° 2020 - 89 – ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG081 – ACQUISITION D'INSTRUMENTS POUR LE CONSERVATOIRE D'AGGLOMERATION – 4 LOTS**

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée le 26 février 2020 pour l'acquisition d'instruments de musique, considérant qu'à la date limite de remise des offres, les entreprises suivantes ont remis une offre dans les délais : Lot 1 – Piano à queue de concert d'occasion : MUSIC 3000 – REGIE PIANOS – L'INSTRUMENTARIUM, Lot 2 – Cor Anglais : DE GOURDON SAS – AU GRE DES VENTS, Lot 3 – Cor de Basset : AU GRE DES VENTS, Lot 4 – Deux harpes celtiques : L'INSTRUMENTARIUM, après analyse des offres et au vu des critères de jugement, **il a été décidé** d'attribuer le Lot 1 – Piano à queue de concert d'occasion à **MUSIC 3000 – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR** pour un montant de 69 000,00 €HT exempts de TVA, Lot 2 – Cor Anglais à **DE GOURDON SAS – 75008 PARIS** pour un montant de 9 644,40 €TTC, Lot 3 – Cor de Basset à **AU GRE DES VENTS – 03200 VICHY** pour un montant de 9 904,50 € TTC, Lot 4 – Deux harpes celtiques à **L'INSTRUMENTARIUM – 75015 PARIS** pour un montant de 9 000,00 TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs au présent accord cadre.

#### **N° 2020 – 90 - TRANSITION ENERGETIQUE – INSTALLATION ET EXPLOITATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC DE VICHY COMMUNAUTE – SCIC SAS COM.TOIT ENERGIE CITOYENNE**

Considérant la procédure de sélection préalable à la délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public lancée le 2 janvier 2020 et clôturée le 31 janvier 2020, afférentes à

l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents sites appartenant à Vichy Communauté, considérant les conclusions du jury de cette sélection attribuant les autorisations d'occupation du domaine public à la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne, après l'accord de Vichy Communauté pour établir des conventions d'occupation du domaine public en faveur de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne pour une durée de 25 ans à compter de la date de signature de la convention, **il a été décidé** de conclure avec la **SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne**, à sa demande, des promesses portant sur la conclusion d'une convention d'occupation privative du domaine public, pour une durée de 25 ans à compter de la date de signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 180,00 € par site concernant les biens suivants : la recyclerie, 12 rue de la Perche, CUSSET (03300), le Pôle Enfance, rue Adrien Cavy, BELLERIVE SUR ALLIER (03700), l'Atelier Relais, 21 rue de Mornier, LE MAYET DE MONTAGNE (03250), le Gymnase Pierre Coulon, Centre Omnisports, Avenue de l'Europe, BELLERIVE SUR ALLIER (03700).

#### **N° 2020 – 91 - RELAIS D'INFORMATION TOURISTIQUE DE CHATEL MONTAGNE - CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC PAR LA COMMUNE DE CHATEL-MONTAGNE AU PROFIT DE VICHY COMMUNAUTE**

Vu la délibération n° 9 de la commune de Châtel-Montagne en date du 9 mars 2020, vu le marché n° 19W\_030 de prestation de services liés à l'attractivité du territoire et au tourisme liant Vichy Communauté et la SPL-Vichy Destinations, considérant les échanges intervenus entre la commune de Châtel-Montagne et Vichy Communauté concernant notamment l'offre touristique à développer à Châtel-Montagne par Vichy Communauté, dans le cadre d'activités et animations culturelles, par le biais d'un relais d'information touristique à installer dans la Maison du Patrimoine, **il a été décidé** de conclure avec la commune de Châtel-Montagne une convention d'occupation privative du domaine public, concernant le relais d'information touristique à installer dans la Maison du Patrimoine d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et ce, à titre gratuit.

#### **N° 2020 – 92 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Considérant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins ponctuels de fonds du budget annexe assainissement de la collectivité, considérant la proposition présentée par La Banque Postale et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre de financement établie par La Banque Postale, répondant en tous points aux besoins de la collectivité, **il a été décidé** de contracter auprès de **LA BANQUE POSTALE - sise 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 6**, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000,00 € affectés au budget annexe Assainissement de la collectivité dont les caractéristiques sont les suivantes : montant : 1 000 000,00 € (un million d'euros), durée : 364 jours à compter du 08/04/2020 jusqu'au 07/04/2021, taux d'intérêt : Eonia + marge de 0,32 %, dans l'hypothèse d'un index Eonia négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge, base de calcul : Exact/360, paiement des intérêts : trimestriel, frais de dossier : néant, commission d'engagement : 1 000,00 € soit 0,10 % du montant maximum attribué, commission de non-utilisation : de 0,00 % à 0,10 % en fonction du taux de non utilisation constaté quotidiennement. Les tirages seront effectués, conformément aux modalités décrites à l'article 7 décliné du contrat, selon la procédure du crédit d'office au crédit du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur. Les remboursements, les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office conformément aux modalités décrites à l'article 8 et 10.2 du contrat. Le Président est

autorisé à signer le contrat de prêt relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s'y rapportant. La présente décision sera transmise à M. le Trésorier Principal de Vichy et notifiée à La Banque Postale.

**N° 2020 – 93 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SPL VICHY DESTINATIONS**

Vu le procès-verbal de mise à disposition de l'office de tourisme en date du 20 décembre 2019 entre la commune de Billy et la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, à la suite du transfert de compétence « Promotion touristique », vu le marché n° 19W\_030 de prestation de services liés à l'attractivité du territoire et au tourisme liant Vichy Communauté et la SPL-Vichy Destinations, considérant les échanges intervenus entre Vichy Communauté et la SPL Vichy Destinations relatifs à l'offre touristique à développer sur le bassin communautaire, dans le cadre d'activités et animations culturelles, par le biais de mise à disposition des biens situés sur la commune de Billy, **il a été décidé** de conclure avec la SPL Vichy Destination une convention d'occupation privative du domaine public, concernant l'office de tourisme sis à Billy pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et ce, à titre gratuit compte tenu de la mission de service public attachée audit office de tourisme.

**N° 2020 – 94 - CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE RECOURS A L'UGAP PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES D'Auvergne – UNIVERS VEHICULES**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, considérant la proposition de convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales d'Auvergne, considérant l'intérêt pour Vichy Communauté de bénéficier et faire bénéficier ses communes membres ainsi que les pouvoirs adjudicateurs et/ou entités adjudicatrices qu'elle finance et/ou contrôle, de tarifs négociés en matière d'achat de véhicules, **il a été décidé** de signer la convention de partenariat pour un montant d'engagement global estimé à 15 000 000,00 €HT.

**N° 2020 – 95 – CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DE VICHY COMMUNAUTE - CUSSET - 13 RUE DE BANVILLE - SERVICE EAU POTABLE**

Considérant l'exercice par Vichy Communauté d'une nouvelle compétence « Eau potable » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et considérant les échanges intervenus entre la commune de Cusset et Vichy Communauté sur la mise à disposition nécessaire de locaux, pour les besoins du pôle opérationnel du service d'eau potable de Vichy Communauté, **il a été décidé** de conclure avec la commune de Cusset, une convention d'occupation relative à des locaux dépendant d'un ensemble immobilier sis à Cusset (03300), 13 rue de Banville cadastré BW 206 et BW 294, correspondant au Centre Technique Municipal, lesdits locaux consistant en deux bureaux de 14 m<sup>2</sup> chacun et un atelier de 244 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 272 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 10 ans et ce à titre gratuit, compte tenu de l'intérêt général attaché à l'exercice de la compétence communautaire.

**N° 2020 – 96 - STADE AQUATIQUE – REMISE EN ETAT A LA SUITE D’UN SINISTRE – MARCHES DE TRAVAUX – LOT N° 1 : GROS ŒUVRE – LOT N° 6 : CARRELAGE – AVENANTS N° 1 AUX MARCHES N° 20WC02401 ET 20WC02406**

Vu l’ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l’exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l’épidémie de covid-19, vu la décision n° 2020-42 du 10 février 2020 attribuant les marchés n° 20WC02401 à l’entreprise LASSOT (03130) pour un montant de 93 178,38 €HT soit 111 814,06 €TTC, et n° 20WC02406 à l’entreprise ALEXANDRE (03300) pour un montant de 133 668,09 €HT soit 160 401,71 €TTC, considérant la nécessité de modifier la demande initiale, la dépose des faïences sur les cloisons en brique n’étant pas possible (carreaux de faïence trop collés ne se séparant pas de la cloison). Il est donc proposé, afin de conserver les cloisons en briques existantes, une solution technique permettant d’installer un support sain sur les cloisons existantes et de les conserver par la fourniture et mise en place d’un primaire d’accrochage en panneaux lux au-dessus de la faïence existante, **il a été décidé** de conclure les avenants n° 1 aux marchés n° 20WC02401 avec l’entreprise LASSOT pour un montant en moins-value de 3 020,00 € HT, portant ainsi le nouveau montant de marché à 90 158,38 € HT soit 108 190,06 €TTC, représentant une diminution du montant du marché initial de 3,24 % et n° 20WC02406 avec l’entreprise ALEXANDRE pour un montant en plus-value de 987,22 € HT, portant ainsi le nouveau montant de marché à 134 655,31 €HT soit 161 586,37 €TTC, représentant une augmentation du montant du marché initial de 0,74 %.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 97 – ANNULEE**

**N° 2020 – 98 - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG084 – INSTALLATION D’UNE AIRE DE JEUX D’ENFANTS A LA CRECHE DU MAYET DE MONTAGNE**

Vu l’avis d’appel à concurrence envoyé pour publication le 24 janvier 2020 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d’une consultation ayant pour objet l’installation d’une aire de jeux d’enfants à la crèche du Mayet-de-Montagne, considérant qu’à la date limite de remise des offres, 3 offres ont été réceptionnées, à savoir : OVAL COLLECTIVITES (63100), PROLUDIC (37210) et SENEZE CHARRIOT PAYSAGE (63500), considérant qu’après analyse et au vu des critères de jugement, l’offre variante présentée par la Société OVAL COLLECTIVITES apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** de confier ce marché de travaux à la **Société OVAL COLLECTIVITES - 20 avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND** pour un montant total de 19 800,00 € HT soit 23 760,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 99 - CONTRAT DE SURVEILLANCE, D’ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE GENERATEURS PHOTOVOLTAIQUES AU STADE AQUATIQUE – ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG085**

Vu la nécessité d’entretenir et de surveiller les générateurs photovoltaïques des ombrières installées dans le cadre des travaux réalisés au Stade Aquatique de Vichy Communauté, considérant que l’Entreprise VOLTANIA, titulaire du marché n° 18W11505 ayant pour objet l’installation de panneaux photovoltaïques au Stade Aquatique de Vichy Communauté avait remis lors de la remise des offres et comme l’ensemble de ses concurrents, une proposition de

contrat de maintenance, **il a été décidé** de confier le contrat de maintenance correspondant pour une durée de 5 ans à la **Société VOLTANIA - 4 Rue Nully de Harcourt - 33610 CANEJAN** pour un montant annuel de 2 500,00 €HT soit 3 000,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

#### **N° 2020 – 100 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - CONVENTION ENTRE VICHY COMMUNAUTE ET LE CAVILAM ALLIANCE FRANCAISE – AVENANT**

##### **N° 2**

Vu la convention signée le 25 septembre 2015, fixant les modalités de mutualisation de moyens matériels et humains pour le fonctionnement du pôle universitaire et attribuant une subvention de fonctionnement au CAVILAM Alliance Française, dont le terme était fixé au 28 février 2020, vu l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2015-2020 entre Vichy Communauté et le CAVILAM ALLIANCE FRANCAISE voté par le Conseil Communautaire du 08 Mars 2018 et signé le 24 Mai 2018, considérant la situation exceptionnelle de l'année 2020 liée à la crise sanitaire due au COVID 19 et le manque de visibilité sur l'organisation future du CAVILAM Alliance Française très fortement impacté par cette crise et considérant le besoin de confirmer le montant de subvention 2020, identique à celui de 2019, sans attendre le vote du budget 2020 permettant de procéder aux versements périodes prévus par la convention, **il a été décidé** de signer l'avenant n° 2 à la convention de subvention entre Vichy Communauté (ex Vichy Val d'Allier) et le CAVILAM Alliance Française et d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 de 181 000,00 € au CAVILAM Alliance Française.

#### **N° 2020 – 101 - SPORT - DEMANDE DE SUBVENTION "FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR" POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE ECLAIRE DE FOOTBALL - BOUCLE DES ISLES**

Vu l'étude patrimoniale et de positionnement stratégique du pôle d'économie sportive de Vichy Communauté remise le 21 juillet 2016 par les cabinets Technopolis, Kénéo et ISC, vu l'avis favorable du Bureau du 30 août 2016 relatif à la stratégie de développement de Vichy Communauté par l'économie du sport, vu l'étude de faisabilité spatiale menée par le cabinet Axe Saône sur le Centre Omnisports et le complexe de la Boucle des Isles à Bellerive-sur-Allier remise le 2 octobre 2018, vu la délibération n° 2 du bureau communautaire du 24 octobre 2019 approuvant le programme pluriannuel d'investissement pour le développement de l'économie du sport - actualisation du programme et du plan de financement, vu la délibération n° 3 du bureau communautaire du 7 novembre 2019 approuvant le plan de financement prévisionnel des équipements sportifs permettant la pratique du football sur le territoire de Vichy Communauté, considérant la stratégie territoriale de l'agglomération de Vichy basée notamment sur le bien-être, la prévention de la santé, considérant l'importance de pouvoir positionner le territoire de Vichy Communauté comme pôle d'accueil pour les préparations préolympiques des différentes fédérations sportives en perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, considérant plus généralement le potentiel de développement de l'agglomération par l'économie du sport et le poids économique existant de ces activités (hébergement, restauration, formations, commerces...), considérant également la nécessité d'encourager et de favoriser le développement de la pratique sportive au niveau local et considérant la nécessité de faire bénéficier aux associations sportives locales d'équipements sportifs de qualité modernes et homologués sur le site de la Boucle des Isles, **il a été décidé** d'acter la création d'un terrain synthétique éclairé de football sur la Boucle des Isles dont le budget prévisionnel global se décompose comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>
Préparation du site	47 996,25 €
Drainage	19 638,20 €
Terrassement	129 200,00 €
Levé altimétrique	1 445,00 €
Fourniture et mise en œuvre du revêtement synthétique	177 160,00 €
Eclairage	115 225,00 €
Marquage permanent des aires de jeux	8 500,00 €
Fourniture et mise en œuvre de matériaux de remplissage du gazon synthétique	112 660,00 €
Equipements	131 249,00 €
Finitions	24 346,00 €
Aménagement accès	94 165,00 €
<b>Total</b>	<b>861 584,45 €</b>

et d'acter le plan de financement prévisionnel pour le terrain synthétique sur la Boucle des Isles, comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Prix</b>
Département de l'Allier	136 500,00 €
Ville de Vichy	495 084,45 €
Ville de Bellerive	42 000,00 €
Etat	168 000,00 €
Fédération Française de Football	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>861 584,45 €</b>

M. le Président et les Vice-Présidents délégués sont autorisés à solliciter les aides financières auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et auprès de la Fédération Française de Football via notamment le Fond d'Aides au Football Amateur - FAFA 2019/2020.

**N° 2020 – 102 – CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LES PROPRIETAIRES PRIVES DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE L'ALLIER**

Vu l'arrêté préfectoral N° 939/2020 du 16 Avril 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement des travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire du Contrat Territorial des affluents de l'Allier, considérant que la mise en œuvre des actions du Contrat Territorial des affluents de l'Allier signé le 26 Juillet 2019, sont reconnues d'intérêt général et nécessitent d'intervenir sur du parcellaire privé, considérant que Vichy Communauté fait réaliser les travaux et les études, prend à sa charge les dépenses engagées sur son territoire et bénéficie du soutien financier des partenaires du Contrat Territorial des affluents de l'Allier, considérant que le Contrat Territorial des affluents est porté par Vichy Communauté et que les Communautés de Communes limitrophes travaillent en partenariat avec Vichy Communauté pour l'exercice commun de la compétence GEMAPI, considérant que Vichy Communauté fait réaliser les travaux sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse qui prend à sa charge les dépenses engagées sur son territoire, considérant que les territoires des Communautés de Communes Thiers Dore et Montagne, Plaine Limagne et Saint-Pourçain-Sioule-Limagne sont susceptibles d'être concernées pour partie par des études ou des travaux inscrits au Contrat Territorial des affluents de l'Allier, considérant que les travaux et les études réalisés dans ce cadre chez les propriétaires riverains concernés sont exécutés sans contrepartie financière, considérant que l'arrêté préfectoral N° 939/2020 du 16 Avril 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général prévoit au point i. de l'article 6, la signature de conventions de partenariat avec les propriétaires privés concernés par des travaux sur le périmètre du Contrat Territorial des affluents de l'Allier, **il a été décidé** d'approuver la proposition de convention de travaux avec la Communauté de Communes Pays de Lapalisse annexée à la décision et d'autoriser M. le Président ou son représentant légal à signer les conventions avec les propriétaires privés, nécessaires pour la mise en œuvre des actions du Contrat Territorial des affluents de l'Allier.

**N° 2020 – 103 - STADE EQUESTRE DU SICHON – MISSION DE CONSTITUTION D'UNE SEML – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 20WC078**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 22 janvier 2020 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet une mission de constitution d'une SEML pour le stade équestre du Sichon, considérant qu'à la date limite de remise des offres, cinq offres ont été réceptionnées, à savoir : ADAMAS (75009), ASTORIA (75008), DROIT PUBLIC CONSULTANTS (69002), FIDAL (63064), PWC Société Avocats (69338), après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la Société PWC Société Avocats apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer le marché à la **Société PWC Société Avocats - 61 Rue de Villiers - 92200 NEUILLY SUR SEINE** pour un montant de 9 000,00 €HT soit 10 800,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 – 104 – ACQUISITION, INSTALLATION, FORMATION ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DE FACTURATION DES UTILISATEURS DE L'AEROPORT DE VICHY-CHARMEIL – ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 20WG087**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités

territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, vu la nécessité d'acquérir un logiciel spécifique afin d'organiser la gestion de la facturation des utilisateurs de l'aéroport de Vichy-Charmeil, l'acquisition devant être également accompagnée de l'installation, de la formation et de la maintenance et considérant que la société Edge Airport France est la seule, après consultation auprès de différentes sociétés informatiques, à avoir développé ce type de logiciel, **il a été décidé** de confier le marché correspondant à la **Société EDGE AIRPORT France - ZAE Les Lèches – BP 70 - 24400 MUSSIDAN** pour un montant de 6 200,00 €HT soit 7 440,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

### **N° 2020 – 105 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES MATIERES ISSUES DE L'ACTIVITE DU RESTAURANT DU POLE UNIVERSITAIRE – ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG086**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, vu la demande de devis transmise par courriel auprès de 5 prestataires à savoir : BM Environnement – COVED – SECANIM – SUEZ – VEOLIA afin de répondre à la consultation ayant pour objet la collecte et le traitement des matières issues de l'activité du Restaurant Universitaire du Pôle Lardy, considérant que seule l'entreprise SECANIM (03500) a répondu à la consultation et après analyse, l'offre présentée par la Société SECANIM Sud Est a été jugée adaptée en assurant un niveau de qualité approprié et une offre financière satisfaisante, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de service à la **Société SECANIM Sud Est SAS - 18 Rue des Bouillots - 03500 BAYET** pour un montant global et forfaitaire de 7 500,00 € HT soit 9 000,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

### **N° 2020 – 106 – ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WG088 – INSPECTIONS DETAILLEES ET CALCULS DE CHARGE D'OUVRAGES D'ART COMMUNAUTAIRES**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 24 février 2020 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet les inspections détaillées et les calculs de charge des ouvrages d'art, considérant qu'à la date limite de remise des offres, treize offres ont été réceptionnées, à savoir : ACOGEC (59000) – ADISS (59000) - AUSCULTATION DE L'EXISTANT (44100) - CIDECO (63178) - DIMOE (21000) - GEOSCAN Sud-Est (69830) - GETEC ILE DE France (92220) - INGEROP (63118) - ITC (63000) - SITES (69570) - SIXENSE ENGINEERING (69500) - SOCOTEC Infrastructure (78182) - THEOREMS (59000), après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la Société GEOSCAN Sud-Est apparait la mieux disante, **il a été décidé** de confier ce marché de service à la **Société GEOSCAN Sud-Est - Impasse du Moulin - 69830 SAINT GEORGES DE RENEIMS** pour un montant global et forfaitaire de 24 013,50 €HT soit 28 816,20 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 107 - DEMANDE DE SUBVENTION - BERGES DU SICHON SECTEUR DU PARC DE PRESLES**

Considérant que le projet intégré dans le programme de rénovation urbaine du quartier, répond à de nombreux enjeux aussi bien environnementaux que d'amélioration du cadre de vie, considérant l'aménagement des berges du Sichon dans le secteur du parc de Presles prévoit la création d'un cheminement doux en connectant le quartier de Presles par des voies apaisées au centre-ville de Cusset et au lac d'Allier, **il a été décidé** d'approuver le plan financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation de l'aide financière suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	1 259 877,19 €	FEDER – Axe 8	700 000,00 €
Maitrise d'œuvre	101 060,85 €	Vichy Communauté	660 938,04€
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 360 938,04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 360 938,04 €</b>

**N° 2020 – 108 – DEMANDE DE SUBVENTION - LIAISONS CYCLABLES ET PIÉTONNES EN BORDURE DE RIVIÈRE ALLIER SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTÉ**

Considérant le programme d'étude dont les périmètres s'étendent du nord au sud du territoire le long de la rivière Allier et préconisant le développement d'aménagements dédiés aux piétons et aux cyclistes en rives droite et gauche de l'Allier entre Billy au nord du territoire jusqu'à Saint-Yorre au sud, considérant le déploiement de l'opération « voie verte » déjà partiellement engagé en rive gauche de la rivière Allier entre le Pont SNCF d'Abrest et le Pont de l'Europe à Vichy dans le cadre de l'opération de « rénovation des berges en rive gauche » et considérant la nécessité de détailler le plan de financement selon la nature des travaux réalisés et les dépenses retenues par chaque financeur, **il a été décidé** d'approuver le plan financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation des aides financières suivantes :

Cheminement doux hors voie verte				Voie Verte Phase 2			
SECTEUR Pont de St-Yorre à Pont d'Abrest (Rive Droite)				SECTEURS - Pont de St-Yorre à Pont d'Abrest (Rive gauche) - Pont de l'Europe à Pont de Billy (Rive droite)			
Dépenses HT		Recettes		Dépenses HT		Recettes	
Travaux	938 582,43 €	FEDER – Axe 8	700 000,00 €	Travaux	3 462 572,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	2 241 943,20 €
Maitrise d'œuvre	90 000,00 €	Vichy Communauté	328 582,43 €	Maitrise d'œuvre	274 000,00 €	État (DETR)	156 600,00 €
						Conseil	100 000,00 €

						Départemental	
						Vichy Communauté	1 238 028,80 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 028 582,43 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 028 582,43 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>3 736 572,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 736 572,00 €</b>

**N° 2020 – 109 - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE VICHY COMMUNAUTE ET LA VILLE DE VICHY POUR L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DE MECENAT – ATTRIBUTION DU MARCHE N° 20WC089**

Vu l'avis transmis le 29 janvier 2020 par sourcing à 3 prestataires sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet le groupement de commandes entre Vichy Communauté et la ville de Vichy pour l'accompagnement juridique dans le cadre de la mise en place de la politique de mécénat, considérant qu'à la date limite de remise des offres, une seule offre a été réceptionnée, à savoir : la Société PWC Société d'Avocats – 61 Rue de Villiers – 92200 NEUILLY SUR SEINE, après analyse et au vu des critères de jugement, il est proposé de retenir la Société PWC Société d'Avocats, **il a été décidé** de confier ce marché de service à la **Société PWC Société d'Avocats - 61 Rue de Villiers - 92200 NEUILLY SUR SEINE** pour un montant global et forfaitaire de 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC. Les dépenses seront réparties et imputées aux budgets de Vichy Communauté et de la Ville de Vichy.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 110 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE – BUDGET ANNEXE VICHY-SPORT**

Devant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins journaliers de fonds du budget annexe Vichy-Sport de la collectivité et considérant les propositions présentées par la Caisse d'Epargne et par La Banque Postale et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre de financement établie par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, répondant en tous points aux besoins de la collectivité, **il a été décidé** de contracter auprès de la **Caisse d'Epargne - sise 63, rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND**, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 €(deux millions d'euros) affectés au budget annexe Vichy-Sport de la collectivité dont les caractéristiques sont les suivantes : durée 12 mois à compter du 12/05/2020 jusqu'au 11/05/2021, taux applicable : fixe de 0.35% l'an, Base de calcul : Exact/360, Paiement des intérêts : mensuel à terme échu, Frais de dossier : Néant, Commission d'engagement : 2 000 € soit 0.10 % du montant attribué, Commission de gestion : Néant, Modalité d'utilisation : Les tirages seront effectués selon la procédure de crédit d'office au crédit du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Président est autorisé à signer le contrat de prêt relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s'y rapportant.

## **N° 2020 – 111 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Devant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins journaliers de fonds du budget annexe Eau Potable de la collectivité et considérant les propositions présentées par la Caisse d'Epargne et par La Banque Postale et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre de financement établie par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, répondant en tous points aux besoins de la collectivité, **il a été décidé** de contracter auprès de la **Caisse d'Epargne - sise 63, rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND**, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € (un million d'euros) affectés au budget annexe Eau Potable de la collectivité dont les caractéristiques sont les suivantes : Durée : 12 mois à compter du 12/05/2020 jusqu'au 11/05/2021, Taux applicable : Fixe de 0.35% l'an, Base de calcul : Exact/360, Paiement des intérêts : mensuel à terme échu, Frais de dossier : Néant, Commission d'engagement : 1 000 € soit 0.10 % du montant attribué, Commission de gestion : Néant, Modalité d'utilisation : Les tirages seront effectués selon la procédure de crédit d'office au crédit du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Président est autorisé à signer le contrat de prêt relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s'y rapportant.

## **N° 2020 – 112 - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES EN VUE DE L'ACQUISITION DES FOURNITURES ET SERVICES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et confiant de plein droit aux exécutifs locaux, sans qu'une délibération ne soit nécessaire, les attributions que les assemblées délibérantes peuvent habituellement leur déléguer par délibération, afin de faciliter la prise des décisions dans les matières permettant d'assurer la continuité du fonctionnement et de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, vu la demande des communes membres de Vichy Communauté et de la SPL Vichy Destinations, de mutualiser l'acquisition des biens et fournitures nécessaires au fonctionnement des services publics dont ils ont la charge, pour en assurer l'approvisionnement dans les quantités et les délais nécessaires, considérant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 24 juillet 2020, considérant les mesures de confinement et de déconfinement en découlant, considérant la nécessité pour les membres du groupement précités, d'acquérir les biens et matériels nécessaires à la mise en œuvre des mesures de protection pour faire face à l'épidémie de covid-19, afin notamment d'assurer la reprise et la continuité des services publics dont ils ont la charge dès le 11 mai 2020 et devant la nécessité de confier à une autre entreprise l'exécution partielle ou totale des marchés dont les titulaires sont défaillants en raison de la crise sanitaire, notamment du fait de difficultés d'approvisionnement, **il a été décidé** de conclure une convention de groupement de commandes.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cette convention.

## **N° 2020 - 113 - CONSERVATOIRE ARTISTIQUE D'AGGLOMÉRATION – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2020**

Vu la délibération n° 16A du 13 juin 2019 adoptant le règlement financier applicable à l'ensemble du conservatoire de Vichy Communauté et prévoyant que de façon exceptionnelle, le Président de la Communauté d'Agglomération peut décider d'un remboursement en cas de motif imputable au seul fonctionnement du conservatoire, vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, considérant la nécessité de mettre en place un remboursement pour la période où les cours du conservatoire n'ont pas pu être assurés du fait de l'épidémie de covid-19 et considérant que pour les cours assurés à distance, une réduction doit être accordée aux élèves, **il a été décidé** concernant le calcul des remboursements, que le montant du remboursement correspondra à 30 % du montant du 3<sup>e</sup> trimestre, une fois déduites les aides et les réductions accordées, pour les cours suivants : - Parcours diplômant – Cycle initial, - Parcours diplômant – Cycle I, - Parcours diplômant – Cycle II, - Parcours diplômant – Cycle III, - Parcours diplômant – Étudiants ou élèves scolarisés, - Parcours diplômant – Cycle spécialisé et perfectionnement, - Parcours libre – Disciplines complémentaires, - Parcours libre – Parcours personnalisé non diplômant, - Parcours libre – Parcours adulte non diplômant.

Pour les cours de pratiques collectives seules, les usagers bénéficieront d'un remboursement intégral du 3<sup>e</sup> trimestre car l'intégralité des cours ont été annulés.

Aucun remboursement ne sera réalisé sur les locations d'instrument. Les instruments sont restés à disposition des usagers.

Les modalités de remboursement seront les suivantes : - Pour les élèves bénéficiant d'une facturation au trimestre, la réduction calculée sera déduite de la facturation du 3<sup>e</sup> trimestre, - Pour ceux bénéficiant d'une facture unique en début d'année scolaire, une réduction du titre initial sera réalisée. Pour ces élèves, il faudra qu'un RIB soit fourni afin de pouvoir procéder au remboursement.

## **N° 2020 – 114 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX CHANTIERS D'INSERTION**

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, considérant que les subventions globales attribuées aux chantiers d'insertion seront votées lors du vote du Budget Primitif, considérant la situation exceptionnelle de l'année 2020 liée à la crise sanitaire due au COVID 19, considérant que sans le versement de la part fixe des subventions de l'année 2020 les chantiers d'insertion seraient en grande difficulté financière, **il a été décidé** d'allouer la part fixe des subventions prévues pour l'année 2020 aux associations suivantes :

- Jardin de Cocagne .....	19 988 €
- SIEL Facilitateur « Relation Entreprise » .....	11 375 €
- SIEL Recyclerie .....	18 525 €
- SIEL Magasin de la Recyclerie.....	2 500 €
- Association Avenir Garage Social .....	5 772 €
- Avenir Bois .....	8 658 €
- Emploi Développement Durable.....	16 575 €

### **N° 2020 – 115 - VICHY SPORT - CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SEJOURS SPORTIFS**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 16 du 13 décembre 2018 portant création du budget annexe « Vichy Sport », vu la délibération n° 15B du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 fixant les tarifs 2019 de Vichy Sport, vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 16 du 28 mars 2019, n° 12 du 13 juin 2019, n° 9 du 26 septembre 2019 et n° 16 du 5 décembre 2019 portant modification des tarifs 2019 des services communautaires, considérant qu'il est nécessaire de définir de nouvelles modalités commerciales concernant la vente de séjours sportifs, **il a été décidé** d'adopter les conditions générales de vente, annexées à la décision.

### **N° 2020 – 116 - CONVENTION D'ADHESION DES COMMUNES EXTERIEURES A VICHY COMMUNAUTE AU SERVICE DE LA FOURRIERE ANIMALE DE BRUGHEAS**

Considérant qu'au terme du contrat de délégation de service public, il a été décidé de changer le mode de gestion de la fourrière communautaire pour animaux et de recourir à un marché de prestation de services à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, considérant que le contrat de délégation de service public accordait au délégataire le droit de conventionner avec des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) extérieurs à Vichy Communauté, considérant que dans le cadre du marché entré en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2020, cette faculté de conventionnement appartient désormais à Vichy Communauté et qu'en conséquence des ordres de services ont été adressés à ces collectivités, considérant que certains marchés publics repris par ordre de service par Vichy Communauté arrivent à échéance au cours du second semestre 2020 et considérant qu'il appartient à Vichy Communauté de proposer à ces communes extérieures (Coutansouze, Lenax, Monestier, St-Denis Combarnazat, Target, Valignat) de contractualiser pour fixer les modalités de recours à la fourrière communautaire pour animaux, équipement public communautaire dont elle est propriétaire, **il a été décidé** de signer avec ces communes extérieures à Vichy Communauté jusqu'au 31 décembre 2020 (renouvelable deux fois pour une durée d'un an par tacite reconduction sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 6) dans la limite toutefois de la capacité d'accueil de l'équipement, une convention d'adhésion à la fourrière communautaire pour animaux de Brugheas sise Forêt de Genzat, qui prévoit que :

- les communes signataires pourront se prévaloir au titre de l'article L211-24 du Code Rural de la fourrière communautaire pour animaux de Vichy Communauté sous réserve de verser à la Communauté d'Agglomération une contribution forfaitaire annuelle au titre du coût de fonctionnement et d'investissement de l'équipement de 1.39 €TTC par habitant.
- les tarifs publics appliqués par Vichy Communauté seront les mêmes vis à vis des communes adhérentes que ceux applicables à la population de son propre territoire.
- seules les communes signataires de la convention d'adhésion précitée pourront avoir accès au service de cet équipement communautaire.

### **N° 2020 - 117 - EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Vu la circulaire du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales et concernant le dispositif d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques financées par l'Etat, vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, considérant l'éligibilité de Vichy Communauté à

cette aide et la demande croissante et répétée des utilisateurs de la médiathèque universitaire de l'Orangerie en faveur d'une fermeture plus tardive le soir, considérant la possibilité de faire appel à du monitorat étudiant pour assurer cette extension sans impacter la qualité du service et les missions de la structure, considérant le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) faisant état de l'objectif d'accueillir plus de 3000 étudiants à horizon 2025, considérant que le coût engendré par cette extension d'horaires pourrait être partiellement subventionné par la DRAC, considérant le succès de l'opération au regard du nombre de lecteurs présents sur cette tranche horaire, pour l'année universitaire 2018-2019 et l'année 2019-2020, considérant que la présence de moniteurs étudiants et d'un agent SSIAP correspond à un besoin de 40 heures mensuelles en moyenne, sur une période universitaire allant d'octobre à mai inclus, considérant le plan de financement pour 2019 :

Dépenses 2019	Moniteurs : 2 130 euros (octobre-décembre) Agent SSIAP : 2 732,40 euros (octobre-décembre) Total : 4 832,40 euros
Recettes 2019 (subvention DRAC)	8 813 euros

et considérant le plan de financement pour 2020 :

Dépenses 2020	Moniteurs : 5 680 euros (janvier-mai inclus puis octobre-décembre) Agent SSIAP : 7 286,40 euros (janvier-mai inclus puis octobre-décembre) Total : 12 118,80 euros
Recettes 2020 (subvention prévisionnelle DRAC)	8 813 euros

**il a été décidé** de reconduire l'opération selon les mêmes modalités, pour l'année 2020-2021.

**N° 2020 – 118 - CONTRAT DE FOURNITURE D'APPLICATIONS HEBERGEES ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL EV@L – MARCHE 20WC093**

Considérant la nécessité de garantir l'hébergement et la maintenance du progiciel Ev@l, utile pour la réalisation et le suivi des Entretien Annuels d'Évaluation du personnel de Vichy Communauté, **il a été décidé** de conclure un contrat d'hébergement et de maintenance du progiciel Ev@l avec la **Société SYNACOM - 23, rue des Lombards – 75 004 PARIS** pour un montant annuel de 3 191,19 €HT pour un an à compter du 13/12/2019 avec possibilité de reconduction 2 fois un an.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 119 - CONTRAT DE FOURNITURE D'APPLICATIONS HERBERGEES ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL E-CANDIDATE – MARCHÉ 20WC094**

Considérant la nécessité de garantir l'hébergement et la maintenance du progiciel E-CANDIDATE, utile au service des Ressources Humaines de Vichy Communauté pour le suivi de la mise en ligne de postes de candidature à pourvoir, **il a été décidé** de conclure un contrat d'hébergement et de maintenance du progiciel E-CANDIDATE avec la **Société SYNACOM - 23, rue des Lombards - 75 004 PARIS** pour un montant annuel de 3 200,00 € HT à compter du 08/07/2019 pour un an avec possibilité de reconduction 2 fois un an.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 120 – CONTRAT D'HEBERGEMENT, D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE, DE MAINTENANCE ET DE TELEFORMATION D'UNE SOLUTION DE VENTE AUX ENCHERES DES BIENS DE LA COLLECTIVITE**

Considérant pour la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté, la nécessité de renouveler le contrat de courtage aux enchères pour la vente de ses biens, considérant que la proposition de la Société AGORASTORE SAS, actuellement titulaire du contrat, est conforme d'un point de vue technique aux attentes de l'établissement et que la fréquentation de ce site via les moteurs de recherche internet assurant une bonne visibilité, elle répond aux obligations de publicité des ventes aux enchères des collectivités et de leurs établissements, considérant que l'estimation du coût global de cette prestation, pour la durée envisagée de 4 ans, étant inférieur à 40 000 € HT, le marché peut être conclu sans publicité ni mise en concurrence, **il a été décidé** de conclure un nouveau contrat avec la **Société AGORASTORE SAS - 20 Rue Voltaire - 93100 MONTREUIL**, avec un taux de commission de 9 % H.T. pour une période d'un an renouvelable 3 fois pour des périodes de 1 an, pour une durée maximale cumulée de 4 ans.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce contrat.

**N° 2020 – 121 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu l'avis du comité technique du 19 mai 2020 sur le projet de modification du tableau des effectifs, considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire, considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs, **il a été décidé** - de transformer trois emplois de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet vacants en trois emplois de rédacteur à temps complet pour des nominations à la suite de la réussite d'un concours, - de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires pour remplacer un départ en retraite au stade équestre, - de supprimer cinq emplois d'adjoint technique à temps complet vacants initialement prévus, au moment du transfert de la compétence eau potable, pour des recrutements d'agents par voie contractuelle nommés en définitive par voie statutaire, - de renouveler pour un an les contrats d'agents recrutés sur le fondement de l'article 3-2 sur les emplois suivants : - de technicien principal de 2ème classe pour assurer les fonctions d'agent AFIS à l'aéroport, - d'adjoint administratif pour occuper les fonctions de gestion et administration du personnel à la DRH, - d'adopter le tableau des effectifs au 1er juin 2020 qui

prend en compte les évolutions précitées, - d'autoriser le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents précités.

**N° 2020 – 122 – ACQUISITION DE MASQUES HOMOLOGUES GRAND PUBLIC DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'ACQUISITION DES FOURNITURES ET SERVICES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19 - ATTRIBUTION DES MARCHES 20WG096, 20WG99, 20WG100 et 20WG101**

Considérant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 23 juillet 2020, considérant que le groupement de commandes a été constitué en vue de coordonner l'acquisition de fournitures et services liées à la mise en place des mesures de protection sanitaire liées à l'épidémie de COVID dans des quantités et délais impossibles à exécuter par les prestataires des membres dudit groupement et considérant qu'au vu de l'urgence impérieuse qui s'attache à l'acquisition des masques objet du marché à attribuer, et de la défaillance des prestataires des membres du groupement, ces derniers peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalable, **il a été décidé** d'attribuer les marchés suivants :

- **20WG096** à **SOFAMA** - 33 Rue Vozelle - 03110 ESPINASSE-VOZELLE pour un montant de sept cent trente-cinq mille huit cent soixante-deux euros et cinquante centimes toutes taxes comprises (735 862.50 €TTC),

- **20WG099** à **HENITEX INTERNATIONAL - ZI de la Vilette - 42153 RIORGES** pour un montant de cent soixante-neuf mille deux cents euros toutes taxes comprises (169 200 € TTC),

- **20WG0100** à **SOCIETE NOUVELLE TISSAGE CARRE - 40 Route de Joudin - 73240 SAINT GENIX SUR GUIERS** pour un montant de quatre-vingt-un mille six cents euros toutes taxes comprises (81 600 €TTC),

- **20WG0101** à **ADM 03 - Hôtel de Rochefort - 12CRS Anatole France - 03000 MOULINS** pour un montant de quatre-vingt-un mille six cents euros toutes taxes comprises (6 700 €TTC).

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cette convention.

**N° 2020 – 123 - CONVENTION RELATIVE A L'ACCES A LA CARTOGRAPHIE NATIONALE DE L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL**

Considérant que la cartographie nationale de l'occupation du parc social constitue une banque de données et d'indicateurs, riche et utile, pour le pilotage et le suivi de la politique de logement social, considérant que la cartographie nationale sur l'occupation du parc social permettra, d'une part, d'enrichir la connaissance de la communauté d'agglomération et, d'autre part, d'établir des comparaisons avec des EPCI et des villes de même strate démographique dans le domaine du logement social, considérant que cette banque d'informations et de données est issue du système national d'enregistrement de la demande de logement social, considérant que l'accès à cette banque de données sur le parc HLM est gratuit pour les collectivités locales et leurs groupements de communes chargées d'assurer l'équilibre social de l'habitat, **il a été décidé** de signer la convention relative à l'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social, permettant à la Communauté d'Agglomération de suivre l'occupation et le développement du parc HLM sur le territoire communautaire. La convention est conclue pour une durée d'une année, renouvelable deux fois.

**N° 2020 – 124 - ACQUISITION D'UNE BORNE D'ACCUEIL NUMERIQUE -  
ATTRIBUTION DU MARCHE 20WG097**

Vu la consultation lancée par la SPL Vichy Destinations en vue de l'acquisition de mobilier urbain d'accueil numérique, considérant qu'après analyse des offres, la proposition de la Société CARTEL MATIC apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse, considérant la volonté de Vichy Communauté de s'inscrire dans cette démarche d'accueil numérique et de déployer dans le cadre de son projet de développement économique et touristique de Vichy et son agglomération, un dispositif équivalent à destination de sa clientèle touristique et sportive, considérant l'intérêt de mutualiser la gestion technique centralisée des informations touristiques et d'en confier la coordination à la SPL à Vichy Destinations, cette mission entrant dans le champ de ses compétences, **il a été décidé** d'acquérir une borne d'accueil numérique complémentaire au mobilier acquis par Vichy Destination et d'attribuer le marché de fourniture 20WG097 à **CARTEL MATIC - 40 Rue Bignon - 35135 CHANTEPIE** pour un montant de dix-sept mille quatre cent sept euros et vingt centimes toutes taxes comprises (17 407,20 €TTC).

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cette convention. Il sera rendu-compte de la présente décision à la prochaine séance publique du Conseil Communautaire.

**N° 2020 – 125 – VENTE DE GRE A GRE DE MATERIEL DU STADE EQUESTRE  
PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE A  
MADAME ELISE BERGEMIN**

Considérant que la Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE a décidé de remplacer les boxes du stade équestre du Sichon dans le cadre de son programme de réhabilitation du site, considérant par conséquent que les anciens boxes devaient être déposés pour permettre m'installation des nouveaux boxes et pouvaient être vendus à un prix correspondant à ce matériel d'occasion entre 300 et 400 €pièce, considérant les démarches entreprises auprès des acheteurs potentiels connus des services en charge de la gestion du stade équestre, qui ont permis d'identifier plusieurs acheteurs, vu le courriel reçu le 25 mai 2020 par lequel Madame Elise BERGEMIN demande à faire l'acquisition de boxes équestres pour la somme de 2 800 € considérant que Madame Elise BERGEMIN se porte acquéreur de la liste du matériel ci-dessous : 8 boxes (numéros de 1 à 8) au tarif de 350 € pièce (l'enlèvement se fera selon les procédures précisées par courriel en date du 25 mai 2020), **il a été décidé** de vendre à **Madame Elise BERGEMIN - sise La Bouquetterie -03210 SOUVIGNY**, du matériel équestre, ci-dessus énuméré, en l'état, suivant les procédures d'enlèvement précisées par courriel du 25 mai 2020, en accord des deux parties, pour la somme de 2 800 €

M. le Président de Vichy Communauté est autorisé à signer les documents afférents à la cession de ce matériel équestre.

**N° 2020 – 126 – VENTE DE GRE A GRE DE MATERIEL DU STADE EQUESTRE  
PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE A  
MONSIEUR DAMIEN CHAMBON**

Considérant que la Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE a décidé de remplacer les boxes du stade équestre du Sichon dans le cadre de son programme de réhabilitation du site, considérant par conséquent que les anciens boxes devaient être déposés pour permettre m'installation des nouveaux boxes et pouvaient être vendus à un prix correspondant à ce matériel d'occasion entre 300 et 400 €pièce, considérant les démarches entreprises auprès des acheteurs potentiels connus des services en charge de la gestion du stade équestre, qui ont permis d'identifier plusieurs acheteurs et considérant que Monsieur

Damien CHAMBON se porte acquéreur de 46 boxes (numéros de 22 à 24 - 31 à 41 -53 à 63 et 111 à 134) au tarif de 300 €pièce (l'enlèvement se fera selon les procédures précisées par courriel en date du 25 mai 2020), **il a été décidé** de vendre à **Monsieur Damien CHAMBON - sis 1275 - Chemin du Gay - 07200 LA CHAPELLE SOUS AUBENAS**, du matériel équestre, ci-dessus énuméré, en l'état, suivant les procédures d'enlèvement précisées par courriel du 25 mai 2020, en accord des deux parties, pour la somme de 13 800 €

M. le Président de Vichy Communauté est autorisé à signer les documents afférents à la cession de ce matériel équestre.

**N° 2020 – 127 – VENTE DE GRE A GRE DE MATERIEL DU STADE EQUESTRE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE A MONSIEUR SEBASTIEN MERLE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE a décidé de remplacer les boxes du stade équestre du Sichon dans le cadre de son programme de réhabilitation du site, considérant par conséquent que les anciens boxes devaient être déposés pour permettre m'installation des nouveaux boxes et pouvaient être vendus à un prix correspondant à ce matériel d'occasion entre 300 et 400 €pièce, considérant les démarches entreprises auprès des acheteurs potentiels connus des services en charge de la gestion du stade équestre, qui ont permis d'identifier plusieurs acheteurs, vu le courriel reçu le 25 mai 2020 par lequel Monsieur Sébastien MERLE demande à faire l'acquisition de boxes équestres pour la somme de 3 300 € considérant que Monsieur Sébastien MERLE se porte acquéreur de la liste du matériel ci-dessous : 11 boxes (numéros de 9 à 19) au tarif de 300 € pièce (l'enlèvement se fera selon les procédures précisées par courriel en date du 25 mai 2020), **il a été décidé** de vendre à **Monsieur Sébastien MERLE - sis Chemin de Bauthéac - 26200 MONTELIMAR**, du matériel équestre, ci-dessus énuméré, en l'état, suivant les procédures d'enlèvement précisées par courriel du 25 mai 2020, en accord des deux parties, pour la somme de 3 300 €

M. le Président de Vichy Communauté est autorisé à signer les documents afférents à la cession de ce matériel équestre.

**N° 2020 – 128 – ETUDE D'ACQUISITIONS DE CONNAISSANCES DE 5 BASSINS VERSANTS SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE – PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE N° 18W110 - AVENANT N° 3**

Vu le marché 18W\_110, passé avec la Société AMETEN, 80 Avenue Jean Jaurès 38320 EYBENS, pour un montant global de 146 870.00 € H.T, vu la décision n° 2019-194 du 24/07/2019 concluant l'avenant n° 1 ayant pour objet la prolongation de la durée du marché initial afin de réaliser les prestations et de répondre aux objectifs de l'étude, sans incidence financière, vu la décision n° 2020-71 du 28/02/2020 concluant l'avenant n° 2 ayant pour objet une nouvelle prolongation de la durée du marché initial afin de réaliser les prestations nécessitant un délai supplémentaire et de répondre aux objectifs de l'étude, sans incidence financière, considérant la nécessité pour Vichy Communauté de prolonger de nouveau la durée du marché 18W\_110 jusqu'au 30 septembre 2020 pour des raisons liées au COVID 19 qui ont perturbé le déroulement des missions confiées au bureau d'études, considérant que cette modification n'engendre aucune incidence financière sur le montant du marché, **il a été décidé** de conclure l'avenant n° 3 au marché N° 18W\_110 pour prolonger les délais d'exécution jusqu'au 30/09/2020.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer cet acte et tous documents associés.

**N° 2020 – 129 – ATTRIBUTION DU MARCHE – MISE EN ŒUVRE D’UN ATELIER ET CHANTIER D’INSERTION AYANT COMME SUPPORTS D’INSERTION ET AYANT COMME SUPPORTS D’ACTIVITE LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DE PETITS OUVRAGES PUBLICS (PETIT PATRIMOINE) ET ZONE D’ACTIVITES DE L’AGGLOMERATION - MARCHE N° 20WG098**

Vu l’avis d’appel à concurrence envoyé pour publication le 15 avril 2020 au Bulletin Officiel des annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d’une consultation ayant pour objet l’insertion sociale et professionnelle des demandeurs d’emploi, habitants des trente-neuf communes de la communauté d’agglomération de Vichy Communauté, durablement exclus du marché du travail, considérant qu’à la date limite de remise des offres, un seul pli a été réceptionné, à savoir celui de la Société GALATEE (03), après analyse et au vu des critères de jugement, l’offre présentée par la Société GALATEE répond parfaitement au cahier des charges et est tout à fait recevable économiquement, **il a été décidé** d’attribuer ce marché à la **Société GALATEE - 29 COURS JEAN JAURES - 03000 MOULINS** pour un montant de 48 000,00 € net de taxe.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 – 130 – ATRIUM, HOTEL D’ENTREPRISES – LOT N° 5 – BAIL DE COURTE DUREE AU PROFIT DE LA SOCIETE SATEL**

Considérant la demande de la Société SATEL de pouvoir occuper le lot n° 5 de l’hôtel d’entreprises de l’Atrium à Vichy, à compter du 2 juin 2020 jusqu’au 1<sup>er</sup> septembre, pour exercer une activité de vente de prestations de services liées au processus d’externalisation de la relation client, considérant l’accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de souscrire un bail de courte durée, dans les conditions définies par l'article L. 145-5 du Code de Commerce, avec la **Société SATEL**, à compter du 2 juin 2020 et jusqu’au 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour l’occupation du lot n° 5 de l’hôtel d’entreprises de l’Atrium à Vichy, d’une superficie de 199 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d’un loyer mensuel de 1 575,41 €H.T., plus les charges.

**N° 2020 – 131 – REMPLACEMENT DE MENUISERIES A LA CROIX SAINT MARTIN - MARCHE N° 19WC113 - AVENANT N° 1**

Vu le marché n° 19WC113, en date du 10 décembre 2019 relatif à des travaux de remplacement de menuiseries dans la zone d’activité de la Croix Saint-Martin, conclu avec la Société ALU FR – 03110 SAINT-REMY-EN-ROLLAT, pour un montant global et forfaitaire de cent cinquante-six mille cent trente-quatre euros hors taxe (156 134,00 €HT), considérant le fait que pour des raisons pratiques et pour l’amélioration de ses conditions de travail, l’entreprise ITS locataire de bureaux dans la zone d’activité a demandé la modification de l’une de ses fenêtres, qui consiste en la transformation d’un châssis fixe en ouvrant, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché 19WC113, afin d’ajouter la prestation précitée, pour un montant de 1 987,00 €HT, portant le montant du marché à 158 121,00 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

**N° 2020 – 132 – ATRIUM, HOTEL D’ENTREPRISES – LOT N° 8 – CONVENTION D’OCCUPATION AU PROFIT DE LA S.A. « SOCIETE GENERALE »**

Vu la décision n° 2020-69 du 27 février 2020 prévoyant initialement la conclusion d’une convention d’occupation avec la Société « SOCIETE GENERALE » pour l’occupation du lot

H.E. 8 de l'Hôtel d'Entreprises de l'Atrium, à compter du 6 mars 2020 et jusqu'au 30 septembre 2020, afin de permettre la continuité de son activité de banque le temps des travaux importants de rénovation à intervenir dans le bâtiment situé 22 rue du Président Wilson à Vichy et nécessitant donc la relocalisation de ses salariés et de ses aménagements dans un autre lieu, considérant néanmoins, et compte tenu de la période de confinement, que le Preneur n'a pu démarrer dans ce local (22 rue du Président Wilson) les travaux nécessaires au fonctionnement de son activité et n'est pas de fait rentré dans les lieux (Atrium), **il a été décidé** d'annuler la décision n° 2020-69 en date du 27 février 2020, de conclure une convention d'occupation avec la Société « SOCIETE GENERALE », à compter du 2 juin 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, aux termes de laquelle celle-ci est autorisée à occuper le lot n° 8 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, d'une superficie de 132,17 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'une somme mensuelle de 1 431,84 €H.T., plus les charges.

**N° 2020 - 133 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT SPORTIF ET TOURISTIQUE DANS UNE LOGIQUE D'INNOVATION ET D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE GLOBALE - MARCHÉ N° 18W132 – AVENANT 2**

Vu la décision n° 2018-317 portant attribution du marché 18W\_132 à la Sarl DSC relatif à une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et la mise en œuvre d'une démarche de développement sportif et touristique dans une logique d'innovation et d'intelligence économique globale, complété par avenant n° 1 afin de candidater à l'appel à projet « Territoires d'innovation de Grande Ambition » (TIGA), vu l'avenant n° 1 en date du 28 novembre 2019 confiant au titulaire du marché une mission d'assistance à l'élaboration du dossier de candidature à l'appel à projet TIGA et à la recherche de partenaires industriels et institutionnels, considérant que le marché arrivant à échéance en juin 2020, il y a lieu d'en prolonger les délais d'exécution d'une durée nécessaire à la mise en œuvre du plan d'actions « Vichy Objectif JO », **il a été décidé** de conclure un avenant n° 2 au marché 18W\_132, sans incidence financière et prolongeant le délai d'exécution de la mission jusqu'au 30 juin 2021. Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2020 - 134 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MISE A DISPOSITION DE MONSIEUR FRANCK FORESTIER AUPRES DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO - SOCIALE SAGESS**

Considérant la demande formulée par le Groupement de coopération sociale et médico-sociale SAGESS, de disposer d'un agent pour assurer à titre principal des missions d'entretien des espaces verts et de gardiennage sur le domaine de la Roche, et à titre complémentaire des missions de maintenance et de logistique pour les différents établissements du groupement, considérant que l'agent concerné a pris connaissance du projet de convention et a donné son accord de principe à sa mise à disposition et considérant que les conditions de mise à disposition sont précisées par convention, **il a été décidé** de la mise à disposition du 11 mai 2020 au 10 mai 2021 d'un agent, à raison de 100 % de son temps de travail, de la Communauté d'Agglomération auprès du Groupement de coopération sociale et médico-sociale SAGESS.

**N° 2020 - 135 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE MONSIEUR OLIVIER CAVAGNA AUPRES DE LA VILLE DE VICHY**

Considérant la demande formulée par la ville de Vichy de bénéficier du renouvellement de la mise à disposition de ce personnel communautaire afin d'assurer des fonctions de directeur de mission « domaine thermal » dans le cadre de la cession du domaine thermal de Vichy à la Ville de Vichy, considérant que l'agent concerné a pris connaissance du projet de convention et a donné son accord de principe à sa mise à disposition, considérant que les conditions de mise à disposition sont précisées par convention, **il a été décidé** de renouveler la convention de mise à disposition du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 octobre 2020 d'un agent à raison de 40 % de son temps de travail de la communauté d'agglomération auprès de la ville de Vichy.

La Vice-Présidente en charge des ressources humaines est autorisée à signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté la convention de mise à disposition correspondante à intervenir avec la ville de Vichy.

**N° 2020 - 136 - STADE AQUATIQUE – REMISE EN ETAT A LA SUITE D'UN SINISTRE – MARCHES DE TRAVAUX – LOT N° 4 : MENUISERIES INTERIEURES – LOT N° 5 : PLATRERIE PEINTURE – FAUX PLAFONDS – AVENANTS N° 1 AUX MARCHES N° 20WC02401, 20WC02406 et 20WC02409**

Vu la décision n° 2020-42 du 10 février 2020 attribuant les marchés n° 20WC02404 à l'entreprise CMV ROSSIGNOL (03200) pour un montant de 116 288,20 € HT soit 139 545,84 € TTC, n° 20WC02405 à l'entreprise MAZET (03300) pour un montant de 77 885,74 € HT soit 93 462,89 € TTC, et n° 20WC02409 à l'entreprise PRO CLIM ENERGIES (03300) pour un montant de 90 000,00 € HT soit 108 000,00 € TTC, considérant la nécessité de modifier la demande initiale, en créant une zone de rangement entre les salles cardio et fitness afin de sécuriser le matériel de sonorisation, par la création de cloisons et l'installation de portes coupe-feu et de plinthes, mais également de déposer et déconnecter divers réseaux dans les plénums du rez-de-chaussée et de bouchonner les réseaux d'eaux usées afin d'éviter diverses nuisances, **il a été décidé** de conclure les avenants n° 1 aux marchés : - n° 20WC02404 avec l'entreprise CMV ROSSIGNOL pour un montant en plus-value de 2 054,00 € HT, portant ainsi le nouveau montant de marché à 118 342,20 € HT soit 142 010,64 € TTC, représentant une augmentation du montant du marché initial de 1,77 %, - n° 20WC02405 avec l'entreprise MAZET pour un montant en plus-value de 817,53 € HT, portant ainsi le nouveau montant de marché à 78 703,27 € HT soit 94 443,92 € TTC, représentant une augmentation du montant du marché initial de 1,05 %, - n° 20WC02409 avec l'entreprise PRO CLIM ENERGIES pour un montant en plus-value de 4 197,50 € HT, portant ainsi le nouveau montant de marché à 94 197,50 € HT soit 113 037,00 € TTC, représentant une augmentation du montant du marché initial de 4,66 %.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

**N° 2020 - 137 - CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SOCIETE « O BELLES RIVES » POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES DANS L'ANCIEN STADE NAUTIQUE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER**

Considérant la demande de la Société « O BELLES RIVES » de pouvoir disposer de locaux pour lui permettre de stocker son matériel lié à son activité de « base nautique, location de matériel nautique, matériel de sport et tous véhicules de loisirs, vente de matériel de sport nautique et accessoires » située au Parc Pont d'Allier à Bellerive-sur-Allier, considérant la possibilité pour Vichy Communauté de mettre à disposition des locaux situés dans l'ancien

stade nautique à Bellerive-sur-Allier et après accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de conclure une convention d'occupation privative du domaine public au profit de la **Société « O BELLES RIVES »**, à compter du 29 mai 2020 et jusqu'au 30 septembre 2020, aux termes de laquelle celle-ci est autorisée à occuper des locaux situés dans l'ancien stade nautique de Bellerive-sur-Allier, moyennant le versement d'une redevance nette de 100 € pour toute la durée de la convention.

#### **N° 2020 – 138 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A LA SOCIETE DES COURSES**

Considérant les projets de la Société des Courses et les engagements pris, considérant la situation exceptionnelle de l'année 2020 liée à la crise sanitaire due au COVID 19 et considérant que sans le versement des subventions de l'année 2020 la Société des Courses serait en grande difficulté financière, **il a été décidé** de signer l'avenant n° 6 à la convention pluriannuelle de partenariat entre Vichy Communauté et la Société des Courses et d'attribuer une subvention pour l'année 2020 au titre de l'exercice 2020 de 340 000 € et fixée comme suit : - Subvention de Fonctionnement 2020 : 150 000 € - Subvention d'Investissement 2020 : 90 000 € - Subvention exceptionnelle d'investissement : 100 000 €

#### **N° 2020 – 139 - ATRIUM, HOTEL D'ENTREPRISES – BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION DU LOT H.E. 23-8 AVEC LA SOCIETE ASSET PARTNERS**

Vu le bail de courte durée établi le 21 février 2017 avec la Société ASSET PARTNERS à compter du 15 février 2017 et jusqu'au 14 février 2020 pour la location du lot 23-8 de l'Hôtel d'Entreprises à l'Atrium à Vichy, afin d'exercer l'activité « de formations, spécialisées dans les logiciels professionnels en P.L.M. (Product Lifecycle Management), considérant la demande de la Société ASSET PARTNERS de pouvoir continuer à occuper ce local, considérant l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de conclure un bail commercial avec la **Société ASSET PARTNERS** dans les conditions définies aux articles L.145-1 et suivants du code de Commerce, à compter du 15 février 2020 et jusqu'au 14 février 2029, aux termes duquel cette société est autorisée à occuper le lot 23-8 de l'Hôtel d'Entreprises de l'Atrium à Vichy, d'une superficie totale de 23,70 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 271,29 €H.T., plus les charges.

#### **N° 2020 – 140 – MARCHÉ RENOVATION DES PISCINES COMMUNAUTAIRES**

Vu l'avis transmis le 22 avril 2020 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la rénovation de piscines communautaires décomposée en deux lots : - Lot 1 : réfection de joints de dilatation au Stade Aquatique de Bellerive sur Allier, - Lot 2 : rénovation du bassin de la piscine de Cusset, considérant qu'à la date limite de remise des offres, 5 sociétés ont déposé une offre pour le lot 1, à savoir : SAS SAREPS France – 35 route d'Orléans – 45150 JARGEAU, SARL ALEXANDRE – 99 Route de Paris – 03300 CUSSET, Société SNIDARO – AZC Rente du Bassin – 21800 SENNECY LES DIJON, Société AUVERGNE BETONS SPECIAUX (ABS) – 285 Rue de la Font de l'Or – 42110 CLEPPE, SCM LOIRE AUVERGNE – 1329 Rue Louise Michel - 42153 RIORGES et 4 sociétés ont déposé une offre pour le lot 2, à savoir : SAS SAREPS France – 35 route d'Orléans – 45150 JARGEAU, SARL ALEXANDRE – 99 Route de Paris – 03300 CUSSET, Société AUVERGNE BETONS SPECIAUX (ABS) – 285 Rue de la Font de l'Or – 42110 CLEPPE, SCM LOIRE AUVERGNE – 1329 Rue Louise Michel - 42153 RIORGES, après analyse et au vu des critères de jugements, il est proposé de retenir : la Société SAS SAREPS France pour le lot 1 – réfection des joints de dilatation au Stade Aquatique et l'entreprise ALEXANDRE pour le lot 2 – rénovation du bassin de la

piscine de Cusset, **il a été décidé** d'attribuer les marchés de travaux suivants : Lot 1 – réfection des joints de dilatation au Stade Aquatique : SAS SAREPS France - 35 Route d'Orléans - 45150 JARGEAU pour un montant global et forfaitaire de 14 633,50 €HT soit 17 560,20 € TTC et Lot 2 – rénovation du bassin de la piscine de Cusset : Entreprise ALEXANDRE - 99 Route de Paris - 03300 CUSSET pour un montant global et forfaitaire de 34 959,03 €soit 41 950,84 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce contrat.



VICHY COMMUNAUTÉ

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 FEVRIER 2020  
18 H – Vichy Communauté**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC – C. BOUARD - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE - P. COLAS - A. GIRAUD – R. LOVATY – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Mme et M. F. SZYPULA – C. BENOIT, Vice-Présidents.

M. JD. BARRAUD, Conseiller Délégué, Membre.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. CATARD – G. DURANTET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – E. VOITELLIER, Membres

**Secrétaire :** M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

\* \* \* \*

**N° 1 - MISE A DISPOSITION D'UN MEMBRE DE L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CLERMONT METROPOLE AUPRES DE VICHY COMMUNAUTE**

Devant la nécessité de poursuivre le travail engagé par un agent jusqu'alors affecté au sein du service urbanisme de Vichy Communauté et recruté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par l'agence d'urbanisme, considérant que l'agence d'urbanisme et de développement de Clermont Métropole est d'accord pour qu'elle puisse continuer sa mission au sein de Vichy Communauté, considérant que l'agent concerné a pris connaissance des projets de conventions et a donné son accord de principe à sa mise à disposition et considérant que les conditions de mise à disposition sont précisées par convention, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'un membre de l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole, à raison de 50 % de son temps de travail,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer au nom de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté la convention de mise à disposition correspondante à intervenir avec l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole.

## N° 2 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CREPS AUVERGNE RHONE ALPES VICHY AUPRES DE VICHY COMMUNAUTE

Considérant le poste chargé de mission développement sportif et performance créé par le CREPS et pourvu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que l'intérêt que ce poste peut présenter pour la promotion de l'offre sportive de Vichy Communauté, en lien avec celle du CREPS, considérant le projet de convention de partenariat, considérant que l'agent concerné a pris connaissance du projet de conventions et a donné son accord de principe à sa mise à disposition et considérant que les conditions de mise à disposition sont précisées par convention, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'un agent du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes-Vichy, à raison de 20 % de son temps de travail,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer au nom de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté la convention de mise à disposition correspondante à intervenir avec le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes-Vichy.

## N° 3 - ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE ST-AMAND - ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLE ZK 93

Considérant l'accord intervenu avec Monsieur Henri RAMBERT pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 93 située à Abrest lui appartenant, d'une superficie de 1390 m<sup>2</sup>, au prix de 0,30€/m<sup>2</sup> soit au prix global de 417 €, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 93 (1390 m<sup>2</sup>) située à Abrest auprès de Monsieur Henri RAMBERT ou de ses ayants droit, au prix de 417 €.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

## N° 4 - ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE ST-AMAND - ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLE ZK 166

Considérant l'accord intervenu avec Monsieur Alain VILATTE pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 166 située à Abrest lui appartenant, d'une superficie de 1800 m<sup>2</sup>, au prix de 0,30€/m<sup>2</sup> soit au prix global de 540 €, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 166 (1800 m<sup>2</sup>) située à Abrest auprès de Monsieur Alain VILATTE ou de ses ayants droit, au prix de 540 €.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

## N° 5 - ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE - MARCHE 18W 127 - AVENANT N°1

Devant la nécessité d'actualiser la cotisation annuelle au vu des entrées et sorties de véhicules constatées au titre de l'année 2019, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché n°18W\_127 portant la cotisation annuelle au titre de l'année 2019 à 27 216,24 €HT.

Mandat est donné au Président ou au Conseiller délégué à la Commande publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

## N° 6 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN VUE DU DEVELOPPEMENT DU MECENAT ET DES PARTENARIATS PRIVES

Devant l'intérêt pour la Ville de Vichy et Vichy Communauté d'organiser une procédure commune de mise en concurrence pour la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement juridique à la structuration d'une politique de mécénat et de développement de partenariats privés, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de constituer un groupement de commandes avec la ville de Vichy, en vue de lancer une consultation relative à la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement juridique à la structuration de la politique de mécénat et de sponsoring, Vichy Communauté étant désigné comme coordonnateur,

- d'approuver les dispositions de la convention constitutive dudit groupement telle qu'annexée aux présentes,
- de l'autoriser à signer ladite convention,
- de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres pour représenter VICHY COMMUNAUTE, le Président de la Commission d'appel d'offres ou son représentant comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et de toute commission ad'hoc dans le cadre du groupement de commandes.

**N° 7 - PLAN LOCAL DE L'URBANSME – MARCHE AO2015.18 LOT 2 – AVENANT N° 3**

Considérant qu'en sus de ce transfert de compétence ayant entraîné un retard dans la poursuite des missions engagées initialement par les communes, les procédures d'élaboration des PLU de Brugheas et Mariol ont subi des retards supplémentaires imputables aux études relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, le **Bureau communautaire**, à l'unanimité, décide d'adopter un avenant n°3 au marché AO2015.18, ayant pour objet de prolonger le délai global d'élaboration des PLU de Brugheas et Mariol précités de 48 mois à 57 mois.

Mandat est donné au Président et, ou au Conseiller délégué à la commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

**N° 8 - STADE EQUESTRE DU SICHON - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS EPERON**

Considérant les discussions intervenues régulièrement avec la SHF en vue d'optimiser le fonctionnement du stade équestre et sa future gestion, qui ont également conduit à une adaptation du projet (Aménagement d'un manège couvert de 40 X 70 m ouvert sur les 4 côtés, Implantation de boxes améliorant les conditions d'accueil et d'entretien, Implantation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du bâtiment C), considérant que ces évolutions ont été considérées par le comité d'engagement du Fonds EPERON comme remettant en cause l'octroi de la subvention de 650 000 €, et nécessitant donc le dépôt d'un nouveau dossier, considérant que le projet modifié permettra toujours d'accroître le nombre de manifestations accueillies au stade équestre et donc les retombées sur l'économie locale, considérant que ce projet s'inscrit dans la perspective d'une structuration de la filière équine et du développement de l'économie sportive, le stade équestre figurant dans les sites d'accueil proposés dans le dossier « Camp de Préparation pour les Jeux » déposé fin 2019 et considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses HT	taux sub initiaux	Recettes
manège couvert	1 800 000,00 €	fonds EPERON 2020 (30%)	643 205 €
boxes	254 340,00 €	Département 8,65%	185 457 €
maitrise d'œuvre	89 676,55 €	Vichy Communauté	1 315 354,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 144 016,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 144 016,55 €</b>

le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modifications du projet de rénovation du stade équestre,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- de solliciter l'aide financière du Fonds EPERON à hauteur de 643 205 €.

**N° 9 - DEPOT DOSSIERS OPERATIONNELS PLAN DEPARTEMENTAL ESPACES SITES ITINERAIRE MONTAGNE 4 SAISONS ET CONTRAT D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE 2020**

Considérant les analyses complémentaires menées en vue de la réalisation effective des opérations et les résultats des appels d'offres ou mises en concurrence et considérant la possibilité de mettre en place les nouvelles opérations du Contrat d'Aménagement Touristique avant la pleine saison touristique 2020, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'engagement des opérations suivantes qui seront réalisées en 2020, comme décrites dans les dossiers techniques présentés :

- Aménagement des espaces publics et acquisition de matériel à la Loge des Gardes (fiche projet n°2) de 200 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Région Auvergne Rhône Alpes 30% : 60 000 €
  - Département de l'Allier via CAT 50% : 100 000 €
  - Vichy Communauté 20% : 40 000 €
  
- Complément d'aménagement du tour du Plan d'eau de Saint Clément et adaptation pour pratique activités de pleine nature (APN) (fiche projet n°5) pour un investissement de 77 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Région Auvergne Rhône Alpes 30% : 23 100 €
  - Département de l'Allier via CAT 50% : 38 500 €
  - Vichy Communauté 20% : 15 400 €
  
- Adaptation de la zone d'accueil du plan d'eau de Saint-Clément pour optimisation des pratiques APN et accès PMR (fiche projet n°5) pour un investissement complémentaire de 100 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Région Auvergne Rhône Alpes 30% : 30 000 €
  - Vichy Communauté 70% : 70 000 €
  
- Développement d'activités dont des activités accessibles aux personnes à mobilité réduite au parc aventure du plan d'eau de Saint-Clément (fiche projet n°8) de 20 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Région Auvergne Rhône Alpes 30% : 6 000 €
  - Département de l'Allier via CAT 50% : 10 000 €
  - Vichy Communauté 20% : 4 000 €
  
- Développement des aménagements facilitant les activités pêche et nautisme (fiche projet n°10) au plan d'eau de Saint Clément pour un investissement de 20 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Région Auvergne Rhône Alpes 30% : 6 000 €
  - Département de l'Allier via CAT 50% : 10 000 €
  - Vichy Communauté 20% : 4 000 €
  
- Empoisonnement du Plan d'eau de Saint Clément (fiche projet n°12) pour un investissement de 2 500 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Département de l'Allier via CAT 50% : 1 250 €
  - Vichy Communauté 50% : 1 250 €
  
- Travaux bâtiments et espace restauration au foyer du Montoncel (fiche projet n°13) pour un investissement de 999 500 € HT, avec le plan de financement suivant :
  - FEADER 50,4% : 503 748 €
  - Département de l'Allier 29,6% via CAT: 295 852 €
  - Vichy Communauté 20% : 199 900 €

- Travaux d'aménagement site de pratique sportive et matériel au foyer du Montoncel (fiche projet n°13) pour un investissement de 963 400 € HT, avec le plan de financement suivant :
  - Région Auvergne Rhône Alpes via AMI 30% : 289 020 €
  - DETR 11,1% : 107 807 €
  - Département de l'Allier 10,8% via CAT: 104 148 €
  - Vichy Communauté 48% : 462 425 €
  
- Cartographie et aménagement de parcours permanents de CO au Montoncel (fiche projet n°14) pour un investissement de 16 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Département de l'Allier via PDESI 50% : 8 000 €
  - Vichy Communauté 50% : 8 000 €
  
- Travaux implantation d'une base de départ Trail et APN à la Verrerie (fiche projet n°15) pour un investissement de 100 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Région Auvergne Rhône Alpes 30% : 30 000 €
  - Département de l'Allier 50% : 50 000 €
  - Vichy Communauté 20% : 20 000 €
  
- Développement des possibilités d'accueil de randonnées équestres et VTT dont points de départ et aménagements de zone de pause équestre (fiche projet n°16) pour un investissement de 18 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Département de l'Allier via PDESI 50% : 9 000 €
  - Vichy Communauté 50% : 9 000 €
  
- Travaux d'harmonisation de la signalétique (fiche projet n°17) pour un investissement de 80 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Département de l'Allier via PDESI 60% : 48 000 €
  - Vichy Communauté 40% : 32 000 €
  
- Cartographie et aménagement de parcours permanents de CO au Vernet pour un investissement de 16 000 € HT avec le plan de financement suivant :
  - Département de l'Allier via PDESI 50% : 8 000 €
  - Vichy Communauté 50% : 8 000 €
  
- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs.

**N° 10 - EAUX PLUVIALES – PROGRAMME INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES 2020 – ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Devant la nécessité de réaliser des travaux ayant pour objet de collecter et/ou de stocker et/ou de traiter les eaux pluviales, travaux destinés à compléter les réseaux et équipements dans les réseaux de Vichy Communauté, considérant que le budget assainissement 2020 sera voté en APCP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) et considérant les propositions faites dans ce sens par la commission du 28/01/2020, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission assainissement pour l'année 2020 selon le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu	Montant
VICHY	Rue Sidi Brahim	30 000,00 €
CUSSET	Rte de Charmeil	10 000,00 €

CUSSET	La Jonchère	50 000,00 €
LE VERNET	Mercurol	50 000,00 €
VICHY	Parc des Bourrins	35 000,00 €
SAINT-REMY EN ROLLAT	Rue du Champs Coutelard	10 000,00 €
SAINT-REMY EN ROLLAT	Route de Vendat	20 000,00 €
DIVERS	Divers et imprévus	108 000,00 €
MARIOL	Route des Charmes	10 000,00 €
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	Rive Mourgon aval	20 000,00 €
VICHY	Rue Henri Dunant	20 000,00 €
VICHY	Rue de la Source de l'Hopital	35 000,00 €
ABREST	Passage entre route de Vichy au Vernet et av. de Cusset à Abrest	12 000,00 €
SAINT-REMY EN ROLLAT	Rue de Charpigny	30 000,00 €
BELLERIVE SUR ALLIER	Route de Gannat	60 000,00 €
HAUTERIVE	Rue du Colombier / rue des Rossignols	10 000,00 €
VICHY	Avenue Poincaré	100 000,00 €
ABREST	passage entre route de Vichy au Vernet et av. de Cusset à Abrest	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>620 0,00 €</b>

- de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets.

#### **N° 11 - ASSAINISSEMENT – PROGRAMME INVESTISSEMENT EAUX USEES 2020 – ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Devant la nécessité d'accompagner les projets des communes, de respecter les réglementations environnementales en vigueur et de desservir des zones denses d'habitats en assainissement collectif, considérant l'état des lieux réalisé en 2017 sur la station d'épuration de Vichy-Rhue et la nécessité de lancer un marché de de fourniture et pose d'un piège à cailloux et d'un poste de relèvement à la station d'épuration de Vichy-Rhue, considérant que le budget assainissement 2019 sera voté en APCP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) et considérant les propositions faites dans ce sens par la commission du 28 janvier 2020, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission assainissement pour l'année 2020 selon le tableau ci-dessous :

#### **TRAVAUX RESEAUX :**

Commune	Lieu	Montant
VICHY	Avenue de Thiers	35 000,00 €
ST GERMAIN	Les Vignauds	100 000,00 €
BELLERIVE	Rue Cavy	35 100,00 €
ST REMY	Route de Vendat T4	150 000,00 €
ST REMY	Route de Vendat (T3 Champs Coutelard)	10 000,00 €
MAGNET	Route de St Félix (T4)	162 000,00 €
BRUGHEAS	Rue des Terres de Bords	55 000,00 €
HAUTERIVE	Rue des Bourses	30 000,00 €

BRUGHEAS	Rue du Moulins	20 000,00 €
CUSSET	Chemin de la Varenne	15 000,00 €
CREUZIER-LE-VIEUX	Rue de Cusset	7 500,00 €
BELLERIVE	Chemin des Landes	60 000,00 €
VENDAT	Rue de la Cure	20 000,00 €
SGDF	Route de Moulins	10 000,00 €
Divers	Petites extensions	61 400,00 €
VICHY	Les Ailes	60 000,00 €
BRUGHEAS	Bois Randenais	102 000,00 €
BILLY	Rue de la Fond César	25 000,00 €
VICHY	Rue du Languedoc	42 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000,00 €</b>

**TRAVAUX OUVRAGES :**

Description	
Fourniture et pose d'un piège à cailloux et d'un poste de relèvement à la station d'épuration de Vichy-Rhue.	750 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>750 000.00 €</b>

- de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets.

Le Président,

Frédéric AGUIERA

# Dossier technique - Fiche projet n°2

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Réaménagement des espaces publics -développement des activités	Loge des Gardes
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>
<u>Contexte :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une gestion antérieure contrainte par des moyens financiers limités</li> <li>- une stratégie ambitieuse de la nouvelle communauté d'agglomération</li> </ul> <u>Projet 2018-2020 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre des préconisations de l'étude Loge des Gardes</li> </ul>	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de nouveaux espaces dédiés aux usagers</li> <li>- Développement de nouvelles activités avec acquisition de matériel</li> <li>- Réaménagement des espaces publics avec notamment redéfinition et sécurisation de la circulation piétonne entre les pôles</li> </ul>	200.000 €
	<b>TOTAL : 200.000 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- requalifier le site</li> <li>- améliorer les conditions de pratique des APN pour dynamiser l'activité économique des prestataires et intervenants</li> </ul>	Département Allier 50% : <b>100.000 €</b> Région Auvergne Rhône-Alpes 30% : <b>60.000 €</b> Vichy Communauté 20% : <b>40.000 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 200.000 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet n°5

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Aménager un cheminement autour du plan d'eau de Saint Clément	Plan d'eau de Saint Clément
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>
<u>Contexte :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'eau de Saint Clément est classé Grand Lac intérieur de Montagne</li> <li>- Depuis quelques années la fréquentation sur le site est en forte progression</li> <li>- L'activité pêche est en forte progression</li> <li>- De nombreuses demandes de promeneurs et de pêcheurs ont été faites pour pouvoir faire le tour du plan d'eau</li> </ul> <u>Projet 2018-2020 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un cheminement sur la commune de Châtel-Montagne pour pouvoir faire le tour du plan d'eau</li> <li>- Aménager des postes de pêche</li> </ul>	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
<u>Réalisation complémentaire au programme 2019:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abattage et élagage</li> <li>- Terrassement du sentier</li> <li>- Pose de copeaux</li> <li>- Implantation de mobilier ou ouvrages (clôtures, passerelles, ...)</li> </ul>	77.000 €
	<b>TOTAL : 77.000 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'attractivité du site</li> <li>- Favoriser l'accès et la circulation, en prenant en compte, dans la mesure du possible, les personnes à mobilité réduite</li> </ul>	Département Allier 50% : <b>38.500 €</b> Région Auvergne Rhône Alpes 30% : <b>23.100 €</b> Vichy Communauté 20% : <b>15.400 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 177.000 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet n°5 bis

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Réaménager l'espace d'accueil du plan d'eau de Saint-Clément	Plan d'eau de Saint Clément
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>
<u>Contexte :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'eau de Saint Clément est classé Grand Lac intérieur de Montagne</li> <li>- Depuis quelques années la fréquentation sur le site est en forte progression</li> <li>- L'entrée sur le site est d'accès relativement difficile et parfois dangereuse. La zone d'accueil n'est pas identifiée et les activités peu mises en valeur</li> </ul> <u>Projet 2018-2020 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprendre l'ensemble de la zone d'accueil</li> </ul>	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
<u>Réalisation complémentaire au programme 2019:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrassement</li> <li>- Aménagement paysager</li> <li>- Modification des voies d'accès PMR et secours</li> </ul>	100.000 €
	<b>TOTAL : 100.000 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'attractivité du site</li> <li>- Favoriser l'accès et la circulation, en prenant en compte, dans la mesure du possible, les personnes à mobilité réduite</li> </ul>	Région Auvergne Rhône Alpes 30% : <b>30.000 €</b> Vichy Communauté 70% : <b>70.000 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 100.000 €</b>	



# Dossier technique - Fiche projet n°10

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Développement des aménagements facilitant les activités pêche et nautisme	Plan d'eau de Saint Clément
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>
<p><u>Contexte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'eau de Saint Clément est classé Grand Lac intérieur de Montagne</li> <li>- Depuis quelques années la fréquentation liée à l'activité pêche est en forte progression</li> <li>- Les activités nautiques sont bien appréciées : pédalos, canoës, paddles, pirogues</li> </ul> <p><u>Projet 2018-2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des zones et accès pour favoriser la pratique de la pêche</li> <li>- Redéfinir certains espaces pour limiter les conflits d'usage (équestre, piétons, pêche, nautisme, ...)</li> <li>- Acquisition de matériel</li> </ul>	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
<p><u>Travaux d'aménagement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de matériel pour développer le panel d'activités et améliorer l'accueil des visiteurs</li> </ul>	20.000 €
	<b>TOTAL : 20.000 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire du Plan d'eau de Saint Clément un spot de niveau régional ou national pour la pêche</li> <li>- Permettre une utilisation multi-activités du plan d'eau</li> <li>- Accroître l'attractivité du plan d'eau</li> </ul>	Département Allier 50% : <b>10.000 €</b> Région AUVERGNE Rhône Alpes 30% : <b>6.000 €</b> Vichy Communauté 20% : <b>4.000 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 118.500 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet n°12

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Empoisonnement du Plan d'eau de Saint Clément	Plan d'eau de Saint Clément
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>
<p><u>Contexte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Barrage de Saint-Clément est un plan d'eau de 27ha, prisé par les pêcheurs à la recherche des carpes et carnassiers notamment</li> <li>- Toutes les techniques de pêche peuvent y être pratiquées, du bord, comme en embarcations</li> <li>- Le site reste commence à être reconnu par les pratiquants extérieurs</li> </ul> <p><u>Projet 2018-2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un empoisonnement de qualité pour attirer un public de pêcheurs passionnés</li> </ul>	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
<p><u>Empoisonnement :</u> tout au long de l'année, suivant un plan défini avec, et validé par la Fédération Départementale de la Pêche de l'Allier et l'AAPPMA de la Haute Besbre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 kg de saumons de fontaine</li> <li>• 190 kg de truites arc en ciel de 1 à 2 kg</li> </ul>	2.500 €
	<b>TOTAL : 2.500 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire du Plan d'eau de Saint Clément un spot de niveau régional ou national pour la pêche</li> </ul>	Département Allier 50% : <b>1.250 €</b> Vichy Communauté 50% : <b>1.250 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 15.000 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet n°13

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Travaux et acquisition de matériel au foyer du Montoncel	Foyer du Montoncel
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>
<p><u>Contexte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le foyer du Montoncel est un site de prestations en activités de pleine nature été/hiver situé sur la commune de Lavoine</li> <li>- une association loi 1901 gère l'ensemble de ces équipements. Elle est très active, mais limitée dans ses moyens</li> <li>- l'hébergement proposé, un gîte d'étape d'une capacité de 30 couchages répartis dans cinq dortoirs, est utilisé pour les séjours « famille », les classes thématiques. Il garantit le fonctionnement du site</li> <li>- l'ensemble des bâtiments est vieillissant et nécessite une mise en conformité et certaines améliorations pour élargir son public</li> </ul> <p><u>Projet 2018-2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude puis amélioration du matériel et des équipements existants</li> <li>- créer de nouveaux espaces de bien-être, de musculation et de récupération</li> <li>- réaménager la salle hors-sacs et le bâtiment de location de matériel pour qu'ils répondent aux standards de qualité attendus par la clientèle sportive ciblée</li> <li>- rénover voire compléter le bâtiment et la capacité d'accueil de l'hébergement</li> </ul>	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux bâtiments et espace restauration - Projet #1</li> <li>- Travaux d'aménagement site de pratique sportive et matériel au foyer – Projet #2</li> </ul>	1.962.900 €
	<b>TOTAL : 1.962.900 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- positionner ce site comme une destination sportive</li> <li>- offrir une meilleure prestation aux visiteurs pratiquants des APN, amateurs ou sportifs</li> <li>- proposer un accueil et des services de meilleure qualité</li> <li>- développer un hébergement qualitatif et adapté à la mixité des publics</li> <li>- proposer des services complémentaires permettant d'attirer des sportifs dans le cadre de stages</li> </ul>	<p style="text-align: right;">Projet #1</p> <p style="text-align: right;">FEADER 50,4% : <b>503.748 €</b></p> <p style="text-align: right;">Département Allier via CAT 29,6% : <b>295.852 €</b></p> <p style="text-align: right;">Vichy Communauté 20% : <b>199.900 €</b></p> <p style="text-align: right;">Projet #2</p> <p style="text-align: right;">Région Auvergne Rhône-Alpes AMI 30% : <b>289.020 €</b></p> <p style="text-align: right;">DETR 11,1% : <b>107.807 €</b></p> <p style="text-align: right;">Département Allier via CAT 10,8% : <b>104.148 €</b></p> <p style="text-align: right;">Vichy Communauté 48% : <b>462.425 €</b></p>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 1.962.900 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet n°14

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Cartographie et aménagement d'un parcours permanent de Course d'Orientation	Foyer du Montoncel
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>
<u>Contexte :</u> - l'association en charge de la gestion du foyer du Montoncel propose de multiples activités de pleine nature dont la course d'orientation en forêt - les parcours sont éphémères, ce qui complique la tâche des encadrants - l'activité se développant dans le milieu scolaire, la demande est croissante - la venue de la manifestation O'bivwak en Montagne bourbonnaise au printemps 2018 a mis le focus sur le territoire et sensibilisé davantage les publics locaux et voisins aux atouts de cette activité  <u>Projet 2018-2020 :</u> - étude du foncier et cartographie du site de pratique - aménagement d'un parcours permanent	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
- Mise en place d'un parcours permanent de course d'orientation	16.000 €
	<b>TOTAL : 16.000 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
- contribuer au développement de la zone de pratique course d'orientation en lien avec les projets à la Loge des Gardes et sur le plateau de La Verrerie	Département Allier 50% : 8.000 € Vichy Communauté 50% : 8.000 €
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 16.000 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet n°15

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b> Implanter une base Trail et APN en Montagne Bourbonnaise	<b>Localisation</b> La Verrerie, Saint-Nicolas-des-Biefs
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b> <u>Contexte :</u> - plusieurs parcours d'entraînement Trail sont actuellement balisés et accessibles - de nombreuses activités APN ont pour point de départ la Verrerie  <u>Projet 2018-2020 :</u> - étoffer le nombre d'itinéraires - implanter un bâtiment de départ des activités APN et Trail (point info, vestiaires, douches, salle de récupération etc.)	<b>Maitrise d'ouvrage</b> Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b> - Implantation d'une base de départ APN sur le site de la Verrerie	<b>Budget prévisionnel</b>       <b>TOTAL : 100.000 €</b>
<b>Objectifs</b> - créer un espace privilégié et qualitatif pour l'entraînement au Trail et à la pratique des APN  - proposer une activité compatible pour le public sportif d'excellence que cherche à capter le bassin de Vichy dans son projet de développement	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>  Département Allier 50% : <b>50.000 €</b> Région Auvergne Rhône-Alpes 30% : <b>30.000 €</b> Vichy Communauté 20% : <b>20.000 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 100.000 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet n°16

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Développer les possibilités d'accueil de randonnées équestres et VTT	Montagne Bourbonnaise
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>
<u>Contexte :</u> - un itinéraire équestre couvrant le territoire de la montagne bourbonnaise et connecté au bassin de Vichy, comme à celui de Roanne existe - 14 boucles sont opérationnelles - quelques aménagements complémentaires sont nécessaires - le réseau VTT se développe avec l'extension de l'espace VTT des Bois Noirs <u>Projet 2018-2020 :</u> - réaliser des aménagements facilitant la pratique et l'accueil des cavaliers et de leurs montures (barres d'attaches, tables, sécurisation d'espaces) - implanter une signalétique adaptée pour les points de départ VTT	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
- mettre en place les aménagements prévus (mobilier) - implanter la signalétique VTT	18.000 €
	<b>TOTAL : 18.000 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
- optimiser l'accueil des vététistes, cavaliers et chevaux sur nos itinéraires - répondre à une forte demande des cavaliers concernant l'itinérance équestre	Département Allier 50% : <b>9.000 €</b> Vichy Communauté 50% : <b>9.000 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 18.000 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet n°17

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Harmonisation de la signalétique randonnée	Montagne Bourbonnaise
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>
<u>Contexte :</u> Suite au rapprochement des ex-territoires Vichy Val d'Allier et Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Vichy Communauté souhaite reprendre le balisage sur l'ensemble des itinéraires.  La Charte Départemental de la Randonnée Pédestre en Allier a été mise à jour.  <u>Projet 2018-2020 :</u> Réflexion et harmonisation du balisage et de la signalétique sur les PR	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
- mettre en place les aménagements prévus (mobilier) - implanter la signalétique VTT	80.000 €
	<b>TOTAL : 80.000 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
- améliorer la qualité des itinéraires - développer l'attractivité de l'activité randonnée - augmenter la fréquentation	Département Allier 60% : <b>48.000 €</b> Vichy Communauté 40% : <b>32.000 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 80.000 €</b>	

# Dossier technique - Fiche projet PPO Vernet

## Programme de réalisation 2020

<b>Identification de l'opération</b>	<b>Localisation</b>
Implantation d'un parcours permanent d'orientation	Le Vernet
<b>Rappel : Descriptif de l'opération 2018-2020</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>
<u>Contexte :</u> La commune du Vernet dispose des atouts pour développer les activités de Pleine Nature sur son périmètre.  La création de parcours d'orientation permettrait une pratique en zone peri-urbaine.  <u>Projet 2018-2020 :</u> Implantation de parcours permanent de Course d'Orientation	Vichy Communauté
<b>Actions prévues pour 2020</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
- cartographie de la zone - implantation de parcours permanent d'orientation	16.000 €
	<b>TOTAL : 16.000 €</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Plan de financement des actions 2020 (H.T.)</b>
- Proposer des activités de pleine nature à proximité du bassin principal de population  - Développer l'offre de Course d'Orientation	Département Allier 50% : <b>8.000 €</b> Vichy Communauté 50% : <b>8.000 €</b>
<b>Budget prévisionnel du plan d'action 2018-2020 : 16.000 €</b>	



VICHY COMMUNAUTÉ

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2020  
18 H – Vichy Communauté

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – JD. BARRAUD - F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BOUARD - C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE - P. COLAS - M. MONTIBERT – R. LOVATY – E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Michèle CHARASSE à M. Frédéric AGUILERA

**Absents excusés :**

Mmes et MM. J. GAILLARD – A. DUMONT – F. GONZALES – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

M. M. GUYOT – Mme M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. M. BLANC - C. BERTIN – C. CATARD – G. MARSONI - G. DURANTET – A. GIRAUD - F. BOFFETY, Membres

**Secrétaire :** M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

\* \* \* \*

**N° 1 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS - MANDAT SPECIAL M. BERTRAND BAYLAUCQ**

Considérant qu'en vertu de ce mandat spécial, limité dans son objet et sa durée, les élus peuvent être contraints de se déplacer hors du territoire intercommunal et qu'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais, **le Bureau communautaire**, à l'unanimité, donne mandat spécial à M. Bertrand BAYLAUCQ – Conseiller délégué au Projet Alimentaire de Territoire, dans le cadre de sa participation à une journée sur les relations entre alimentation et territoires organisée par Cap Rural le 13 février 2020 – CLERMONT FERRAND.

**N° 2 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE VICHY COMMUNAUTE – MODIFICATION**

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications à la convention de mise à disposition de personnel auprès du comité des œuvres sociales de Vichy Communauté, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et son renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, d'un agent à raison de

l'intégralité de son temps de travail de la communauté d'agglomération auprès du comité des œuvres sociales de Vichy Communauté,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer au nom de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté la convention de mise à disposition correspondante à intervenir avec le comité des œuvres sociales de Vichy Communauté.

### **N° 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT- DOTATION D'ÉQUIPEMENTS AUX TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2020 - DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020**

Considérant la volonté de redonner sa dimension nationale au site du sporting tennis dans un contexte de développement de l'économie du sport sur le territoire de Vichy Communauté, ces travaux permettront de faire cesser les problèmes de sécurité sur le site, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments tout en intégrant la réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation, considérant le souhait de développer le service fluvial sur le lac d'Allier suite aux travaux entrepris sur les berges de l'Allier, en réalisant de nouveaux pontons sur plusieurs secteurs, considérant la nécessité de mettre en conformité l'accessibilité de l'établissement « France services » situé sur la commune du Mayet de Montagne, en réalisant des travaux et en changeant l'ascenseur vieillissant, considérant le projet de rénovation énergétique avec la réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur de l'établissement « France services », considérant la nécessité de remettre en état le pont De Lattre de Tassigny enjambant la rivière du Sichon, suite à des constatations de désordre de l'ouvrage après un diagnostic complet réalisé par une société missionnée, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation des cinq projets sur l'exercice budgétaire 2020,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat :
  - Pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :
    - 800 000 € pour la création d'un centre régional de tennis sur le complexe du Sporting à Bellerive sur Allier
    - 123 481€ pour l'aménagement des pontons afin de développer le service des navettes fluviales sur le lac d'Allier
  - Pour la Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux (DETR):
    - 95 000 € pour la rénovation thermique de l'établissement « France services » situé sur la commune du Mayet de Montagne- travaux d'isolation par l'extérieur
    - 100 000 € pour la rénovation du Pont du boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny
    - 32 200 € pour la mise en accessibilité de l'établissement « France services » situé sur la commune du Mayet de Montagne

### **N° 4 - BELLERIVE-SUR-ALLIER - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AP 703 ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Devant l'intérêt pour Vichy Communauté de compléter sa réserve foncière en se rendant propriétaire d'une partie de 16 497 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AP 703, située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier, considérant l'accord intervenu entre le propriétaire de ladite parcelle et Vichy Communauté sur un prix s'élevant à 0,60 € du mètre carré, et considérant la possibilité de bénéficier du soutien financier de partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'Eau, Région, Europe), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir auprès de l'Association des Jardins Ouvriers de Vichy-Bellerive et environs (ou toute personne morale ou physique substituée), représentée par son Président, Monsieur Dominique PIGERON, une emprise de 16 497 m<sup>2</sup> de la parcelle AP 703, située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix global de 9 898,20 €,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et institutionnels sur cette opération.

Mandat est donné en conséquence à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération.

## **N° 5 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES - MARCHE 19W 050 - AVENANTS N°1 AUX LOTS 1-2-3-4**

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 25 février 2020 s'agissant de l'avenant n° 1 au lot 2 – Secteur de Vichy - Cusset, considérant les modifications suivantes à apporter :

- Lot 1 – Secteur de Bellerive-sur-Allier : prestations d'élagage pour un montant supplémentaire annuel de 250 € HT,
- Lot 2 – Secteur de Vichy – Cusset : prestations de tonte, élagage et nettoyage pour un montant maximum annuel de 4 448.21 € HT,
- Lot 3 – Secteur de Creuzier-le-Neuf : prestations d'élagage pour un montant supplémentaire annuel de 448.00 € HT,
- Lot 4 – Secteur de Saint-Germain-des-Fossés : prestations de débroussaillage et taille pour un montant maximum annuel de 500.00 € HT,

**le Bureau communautaire**, à l'unanimité, décide de conclure les avenants n°1 au marché 19W\_050 pour les lots 1 – 2 – 3 – 4 pour les montants mentionnés ci-avant.

Mandat est donné au Président ou au Conseiller délégué à la commande Publique pour signer les avenants correspondants et tout document s'y rapportant.

## **N° 6 - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CREATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE CUSSET - MARCHE 17WC067 - AVENANT N°1**

Considérant les missions complémentaires menées par le titulaire du marché en vue de la réalisation des travaux supplémentaires, considérant la demande du maître d'œuvre de régulariser par avenant le dépassement de ses d'honoraires engendré par ces travaux supplémentaires, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve la conclusion de l'avenant n°1, au marché n°17WC067 d'un montant de 18 261,99 € HT avec le groupement BASALT (mandataire) / OTEIS / C.I.E. / AQORA / SALTO, étant précisé que les dépenses seront imputées sur le budget de Vichy Communauté.

Mandat est donné au Président ou au Conseiller délégué à la Commande publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

## **N° 7 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCOT - MARCHE 17MB155 - AVENANT N°1**

Après avis favorable de la commission d'appels d'offres du 20 février 2020, considérant les modifications suivantes à apporter :

- Adaptation du nombre de réunions publiques à l'issue des phases d'élaboration du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Annulation de la réalisation du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) et remplacement par la réalisation d'un dossier d'Unité Touristique Nouvelle (UTN),
- Evolutions méthodologiques pour permettre une meilleure implication des membres de la commission de suivi du PLUi de la Montagne Bourbonnaise,

**le Bureau communautaire**, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n°1 au marché 17MB155, pour un montant de 32 460 €HT, portant le montant global et forfaitaire du marché à 228 680 € HT.

Mandat est donné au Président ou au Conseiller délégué à la commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

## **N° 8 - SPL VICHY DESTINATIONS - MARCHE 19W 030 - AVENANT 2**

Considérant que le volume des prestations proposées au marché initial, et réajusté par avenant n°1 précité, n'incluait pas la facturation des prestations complémentaires du deuxième semestre 2019 et considérant l'évolution du périmètre des biens mis à disposition de la SPL, afin d'assurer une meilleure promotion touristique du territoire, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de conclure l'avenant n°2,

- d'autoriser le conseiller délégué la commande publique à signer cet acte et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

### **N° 9 - CENTRE OMNISPORTS - CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DOUBLE ET DE VESTIAIRES TRES HAUT NIVEAU – CONCOURS - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'en application de l'article 1.2 du règlement de consultation du concours, et conformément à l'article R2172-2 du Code de la Commande Publique, le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en vue de l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un gymnase double et de vestiaires professionnels au centre omnisports de Vichy à l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par CRR Architecture, pour un forfait provisoire d'honoraires fixé à 1 087 368 € TTC.
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique à signer le marché à passer ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution.

### **N° 10 - ACCORD - CADRE DE FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PETITS MATERIELS INFORMATIQUES ET DE LOGICIELS BUREAUTIQUES - CONCLUSION DU MARCHE N° 20W 026**

Considérant le lancement d'un avis d'appel à concurrence relatif à un appel d'offres pour la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents de fourniture d'équipements de petits matériels informatiques et de logiciels bureautiques transmis au BOAMP et au JOUE le 02 janvier 2020 avec une date de remise des offres fixée au 5 février 2020 et vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie en date du 20 février 2020, d'attribuer l'accord-cadre une durée de 1 an renouvelable 3 fois une année pour un montant global estimatif annuel de 600 000 TTC, aux sociétés :

1. Médiacom Système Distribution, Technopole Château Gombert, 13382 MARSEILLE,
2. Compagnie Française d'Informatique, 5-7 rue Pleyel – Bâtiment Calliope, 92300 SAINT-DENIS,
3. Abicom informatique, 10 allée Pierre de Fermat, 63170 AUBIERE,
4. Stimplus SARL, 166 Avenue Georges Clémenceau 92000 NANTERRE
5. SCC France, 96, rue des Trois Fontanot – 92744 NANTERRE

Sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir :

- Qualité de l'entreprise, des produits et des services (30%)
- Qualité avant-vente (25%)
- Qualité du service après-vente (30%)
- Cohérence des prix proposés dans le bordereau référentiel des prix (15%)

**le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de conclure l'accord-cadre à marchés subséquents de fourniture d'équipements de petits matériels informatiques et de logiciels bureautiques avec les sociétés mentionnées ci-avant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser le Président ou le conseiller délégué à la Commande Publique, à signer le marché n° 20W\_026 correspondant et tous documents utiles à sa bonne exécution.

### **N° 11 - AMENAGEMENT DE LA RIVE DU LAC D'ALLIER, DE LA BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE ET CURAGE DU LAC D'ALLIER - AVENANT N°3 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE 17WC099**

Considérant que les montants d'honoraires de maîtrise d'œuvre ont été établis selon un budget de travaux estimés à 16 666 000 € HT, considérant que les montants de travaux attribués au démarrage de l'opération et les adaptations de travaux en phase opérationnelle aboutissent, en

accord avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, à un coût d'opération de 22 036 137.39 € HT, qu'une option prévue au marché de maîtrise d'œuvre n'est pas réalisée, qu'une réfaction est accordée par le groupement de maîtrise d'œuvre et considérant qu'il convient de rémunérer ces prestations sur la base du taux fixé contractuellement dans l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre soit 5,73% correspondant à un montant d'honoraires supplémentaires de l'équipe de maîtrise d'œuvre de 184 526.49 € HT soit 221 431.79 € TTC selon la répartition annexée à la présente délibération, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de conclure l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement présenté par Axe Saône (mandataire), Artelia, Biotec, pour un montant de 184 526.49 € HT portant le forfait définitif de rémunération de l'équipe à 1 247 462.26 € HT soit 1 496 954.71 € TTC,
- d'autoriser M. le Président ou le conseiller délégué à la Commande publique à signer l'avenant au marché correspondant.

**N° 12 - AMENAGEMENT DE LA RIVE DU LAC D'ALLIER, DE LA BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE ET CURAGE DU LAC D'ALLIER - AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT N°2 VRD**

Considérant que les adaptations de travaux en phase opérationnelle ainsi que les ajustements liés à leur mise en œuvre, nécessitent de procéder à un avenant n°2 pour le marché de travaux du lot 2 à hauteur de 153 239.27 € HT soit 183 887.12 € TTC, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de conclure l'avenant n°2 conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 février 2020 portant le montant global du marché n° 18WC08202 à 3 869 891.03 € HT soit 4 643 869.24 € TTC (montant initial + avenant),
- d'autoriser M. le Président ou le conseiller délégué à la Commande publique à signer l'avenant au marché correspondant.

Le Président,

Frédéric ACQUILERA

